



David Amudavi, directeur exécutif de Biovision Africa Trust, et S.E. Amb Josefa Sacko, commissaire de la CUA-DARBE, lors de la cérémonie de signature du protocole d'accord avec la BuAT au siège de la CUA, à Addis-Abeba, en Éthiopie.

2022

EOA-I 2022 RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL

**RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION DE L'AGENCE DE COORDINATION
CHEF DE FILE ET DU SECRETARIAT AU COMITE DIRECTEUR
CONTINENTAL DE L'INITIATIVE DE L'AEB EN MATIERE DE L'ASDC**

RAPPORT APPROUVÉ ET SIGNÉ PAR :

Dr. David Amudavi

Coordinateur de projet



Signature

01/07/2023

Date

Ms. Venancia Wambua

Chef de projet



Signature

01/07/2023

Date

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES 3

1. RÉSUMÉ GÉNÉRAL	4
2. CONTEXTE DU PROJET	7
3. COORDINATION ET GESTION DE L'ABE-I	8
4. LES POINTS SAILLANTS DE L'ABE POUR L'ANNEE 2022	10
4.1 VISITES DE HAUT NIVEAU	10
4.2 AMÉLIORER LES COLLABORATIONS STRATÉGIQUES	12
4.3 DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE L'ABE	16
5 PERFORMANCES DU PAYS	20
6 PILIERS DE PERFORMANCE DU PROJET	21
7 RÉSULTATS DE HAUT NIVEAU OBTENUS À CE JOUR	25
7.1 LES TECHNOLOGIES, LES PRATIQUES ET SYSTEMES DE L'ABE DEVELOPPES.	25
7.2 TERRES CONSACREES A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.....	28
7.3 NOMBRE DE PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES ADOPTANT LES PRATIQUES AGRICOLES ABE-I	29
7.4 VOLUMES DE PRODUCTION VEGETALE ET ANIMALE DE L'ABE.	31
7.5 CONSOMMATION DE PRODUITS BIOLOGIQUES PAR LES MENAGES ABE-L.....	32
7.6 NOMBRE DE GROUPES PGS CONSTITUES.....	33
7.7 PRATIQUES OU ELEMENTS D'ABE MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE	34
8 SECRÉTARIATS DE L'ABE 2022 POINTS SAILLANTS	36
8.1 SECRETARIAT DU COMITE DE PILOTAGE CONTINENTAL DE L'INITIATIVE UA ABE	36
8.2 SECRÉTARIATS RÉGIONAUX DE L'ABE	40
8.2.1.1 SECRÉTARIAT DE L'AFRIQUE DE L'EST	40
8.2.1.2 SECRÉTARIAT DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	43
9. RAPPORT FINANCIER	46
10. CHALLENGES/ DÉFIS À RELEVER	49
11. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	50
12. ANNEXES	51

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AOPP	Association des Organisations Professionnelles Paysannes du Mali
ATPS	Réseau d'études sur les politiques technologiques africaines
BDS	Business Development Services (services de développement des entreprises)
BvAT	Biovision Africa Trust
CLO	Country Lead Organisation (Organisation chef de file pour le pays)
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CSC	Comité directeur continental
DREA	Département de l'économie rurale et de l'agriculture
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
ABE	Agriculture biologique écologique
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
FMSS	Systèmes de semences gérés par les agriculteurs
GIZ	Société allemande pour la coopération internationale (ou Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
ICIPE	Centre international de physiologie et d'écologie des insectes
IIABA	Innovations institutionnelles de l'agriculture biologique en Afrique
ISD	Institut pour le développement durable
MINAGRI	Ministère de l'agriculture et des ressources animales
NOAN	Association des praticiens de l'agriculture biologique du Nigeria
NOGAMU	Mouvement national ougandais pour l'agriculture biologique
NSC	Comité directeur national
OCA	Évaluation des capacités organisationnelles
PGS	Système participatif de garantie
PIP	Partenaire de mise en œuvre du pilier
PMU	Unité de gestion de projet
RSC	Comité de pilotage régional
DDC	Direction du développement et de la coopération
SSNC	Société suédoise pour la conservation de la nature
TOAM	Mouvement tanzanien pour l'agriculture biologique

1. RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Le rapport annuel 2022 porte sur la deuxième phase du projet soutenu par la Direction du développement et de la coopération (DDC) qui contribue à l'initiative intitulée: **Intégration de l'agriculture biologique écologique dans les politiques, stratégies et programmes nationaux en Afrique**. Il s'agit d'un effort continental mis en œuvre sous la direction et la supervision de l'Union africaine (UA) par l'intermédiaire du comité qu'elle préside, le Comité directeur continental (CDC). L'initiative vise à établir une plateforme biologique africaine, basée sur les meilleures pratiques disponibles, et à développer des systèmes d'agriculture biologique durables. Le rapport présente les principales réalisations, les défis et les recommandations suite à la mise en œuvre du projet dans neuf pays, à savoir le Kenya, l'Éthiopie, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, le Nigéria, le Bénin et le Mali.

Le projet se concentre sur l'augmentation du nombre de petits exploitants agricoles adoptant des pratiques d'ABE/AB dans le cadre de son deuxième pilier de mise en œuvre qui se concentre sur la diffusion de l'information et de la communication et sur le renforcement des capacités. À ce jour, le projet compte 11 694 petits exploitants agricoles qui ont adopté les pratiques d'ABE/AB

pour lesquelles ils ont été formés par les partenaires de mise en œuvre. Nous sommes heureux d'annoncer que cela correspond à un taux de réalisation de 87 %.

Le nombre d'agricultrices ayant adopté ces pratiques s'élève à 6.435 (55 %) et celui des agriculteurs à 5.259 (45 %) (Voir tableau 1), alors que l'objectif du projet était de 60 % et 40 % pour les femmes et les hommes respectivement. En outre, le projet encourage la participation des jeunes à l'adoption des pratiques agricoles agro-écologiques et, jusqu'à présent, des résultats encourageants ont été obtenus, puisque 22 % des personnes déclarées engagées sont des jeunes (moins de 35 ans), alors que l'objectif du projet était de 10 %.

Tableau 1: Nombre de petits exploitants agricoles ayant adopté des pratiques d'ABE/AB.

Répartition par sexe	Chiffres et pourcentages 2019	Chiffres et pourcentages pour 2020	Chiffres et pourcentages pour 2021	Chiffres et pourcentages pour 2020	Total des résultats cumulés
Homme	2,736 (53%)	3,223 (48%)	4,727 (45%)	5,259 (45%)	5,259 (45%)
Femme	2,418 (47%)	3,446 (52%)	5,784 (55%)	6,435 (55%)	6,435 (55%)
La jeunesse	1,178 (21%)	1,396 (21%)	2,271 (22%)	2,526 (22%)	2,526 (22%)
Total	5,154 (88%)	6,669 (76%)	10,511 (87%)	11,694 (87%)	11,694 (87%)

Le projet s'attache également à combler le déficit de connaissances en s'attaquant aux problèmes liés au manque d'informations. En travaillant en étroite collaboration avec les universités et les instituts de recherche qui constituent le fer de lance du premier pilier sur la recherche et les connaissances appliquées, 43 technologies et pratiques ont été produites et mises à la disposition des agriculteurs à ce jour. Ces pratiques vont de l'amélioration des nutriments du sol aux pesticides et à la lutte contre les maladies, en passant par les pratiques de gestion post-récolte et l'amélioration de la qualité des cultures.

Le projet vise également à aider les agriculteurs à améliorer leur niveau de revenu en les reliant aux marchés biologiques locaux, nationaux, régionaux et mondiaux. En se concentrant sur le développement des services et des entreprises, 49 fournisseurs ont été engagés et leurs services ont été utilisés par différents acteurs de la chaîne de valeur. Ces services vont des services de formation aux fournisseurs de services financiers, en passant par les fournisseurs d'intrants, les experts en certification et bien d'autres encore.

749 agriculteurs ont bénéficié du processus du système de garantie participatif (SGP). Il s'agit des d'agriculteurs qui ont obtenu une certification locale leur permettant de faire du commerce sur les marchés biologiques au niveau local.

Au total, 49 marchés biologiques ont été développés jusqu'à présent. Certains de ces marchés biologiques sont des marchés en plein air, des hôtels, des marchés de conservation, des rayons de supermarchés, des marchés de paniers, des marchés virtuels, notamment WhatsApp et Facebook, et des marchés permanents basés sur les conseils municipaux. 48 marchés ont bénéficié d'une aide sous forme d'équipement pour continuer à fonctionner. L'aide comprenait des étagères, des noms de marque, l'achat de sacs d'emballage, l'achat de machines à peser et d'autres aides de ce type.

Jusqu'à présent, 36 produits ont été valorisés dans les chaînes de valeur identifiées de l'ABE.

En ce qui concerne l'élaboration des politiques, plusieurs documents sous forme de plans, de stratégies et de cadres sont en cours d'élaboration dans les neuf pays de l'ABE. Jusqu'à présent, 12 documents ont été élaborés en tant que documents politiques autonomes ou documents politiques intégrant des éléments ABE.

Au niveau continental, l'intégration de l'ABE-I dans les systèmes agricoles, guidée par le Comité directeur continental (CSC) avec le soutien de la CUA, a été renforcée par le développement d'indicateurs de l'ABE-I et la cooptation dans le cadre de l'examen et du rapport biennal (BRR) du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui met en évidence les performances des États membres par rapport aux indicateurs fixés. Il s'agit d'un niveau d'entrée stratégique important dans le cadre du PAE-I, étant donné que le BRR évalue la mise en œuvre des engagements de Malabo de l'UA par les États membres en vue de la transformation de l'agriculture et du développement durable sur le continent africain.

Les indicateurs suivants ont été approuvés pour être inclus dans le 4e cycle du RB (*Annexe 1: Indicateurs ABE à inclure dans le cycle de RB du PDDAA*)

Nom du nouvel indicateur ABE/Agro écologie : Superficie de la zone agricole soumise à des pratiques écologiques, biologiques et agroécologiques (ABE) en ha, ASLWMa

Catégorie de performance : PC 6.1 ii : Résilience et risques climatiques et connexes

Objectif du CP : Promouvoir des initiatives visant à renforcer la résilience des systèmes de production afin de réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance des populations africaines face à la variabilité du climat et à d'autres risques connexes.

Objectif de performance : Veiller à ce qu'au moins 30 % des terres agricoles fassent l'objet d'une gestion durable des terres et de l'eau, y compris de pratiques d'agriculture intelligente face au climat (AIC).

Indicateur de performance : Part des terres agricoles faisant l'objet d'une gestion durable des terres et de l'eau, y compris de pratiques d'agriculture intelligente face au climat (SSLWM)

Ventilation par ABE/AB

Le deuxième indicateur relatif aux systèmes de semences gérés par les agriculteurs a été inclus dans l'indice de performance du secteur des semences du PDDAA.

Nom de l'indicateur spécifique : Intégration des systèmes de semences gérés par les agriculteurs : L'indicateur suit l'état des instruments de la politique semencière nationale conformes au système de gestion des semences (politique semencière, loi, règlement/décret) et des dispositions institutionnelles qui favorisent un environnement propice à un secteur semencier compétitif qui encourage la participation du secteur privé/de la communauté dans le développement du secteur semencier. Les efforts déployés pour l'intégration détermineront le statut.

(Annexe 2 : Indice de performance du secteur semencier)

En 2022, la formation des points focaux régionaux du PDDAA et les plans de collecte de données au niveau national ont été mis en œuvre. L'ABE-I a identifié et formé des experts régionaux en matière d'ABE/AB dans les cinq régions d'Afrique (Afrique de l'Ouest, du Nord, centrale, australe et orientale) qui fourniront un soutien technique à la collecte de données sur l'ABE/AB pour le 4e cycle de RE du PDDAA..

Tableau 2 : Liste des personnes de contact ABE/AB du PDDAA formées à la collecte de données par région.

Nom	Region et CER	Email	pays de résidence
Ms Joughaina Riahi	Afrique du Nord - UMA	jouhainariahi@gmail.com	Tunisie
Prof Raymond Auerbach	Afrique du Sud - SADC	Raymond.Auerbach@mandela.ac.za	Afrique du sud
Mr Jean Marie Irakabaho	East Africa- EAC	jmirakabaho@gmail.com	Rwanda
Mr Herve Bouagnimbeck	Afrique centrale - ECCAS	hervebouagny@yahoo.de	Cameroun
Dr TOVIGNAN Dansinou Silvère	Afrique de l'Ouest - ECOWAS	tsilver@yahoo.fr	Benin

2. CONTEXTE DU PROJET

L'Initiative pour l'agriculture biologique écologique (ABEI) est le résultat des délibérations et du soutien à la mise en œuvre de la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur l'agriculture biologique adoptée lors de la dix-huitième session ordinaire, du 24 au 28 janvier 2011 (EX.CL/Dec.621 (XVIII)). L'initiative a démarré en 2011 avec le soutien de l'Union africaine, de la Société suédoise pour la conservation de la nature (SSCN) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). L'objectif global de l'initiative est d'intégrer l'agriculture biologique écologique dans les systèmes nationaux de production agricole d'ici 2025 afin d'améliorer la productivité agricole, la sécurité alimentaire, l'accès aux marchés et le développement durable en Afrique.

L'initiative a pour mission de promouvoir des stratégies et des pratiques écologiques auprès des diverses parties prenantes impliquées dans la production, la transformation, la commercialisation et l'élaboration des politiques afin d'améliorer les moyens de subsistance, de réduire la pauvreté, de garantir la sécurité alimentaire et de préserver l'environnement. Sa stratégie de mise en œuvre, qui vise à intégrer l'ABE dans les politiques et les pratiques, adopte des plates-formes nationales gérées par plusieurs parties prenantes, fondées sur des preuves scientifiques et des connaissances expérimentales locales et soutenues par le développement des capacités des différents groupes de parties prenantes, des efforts d'information et de communication et des actions stratégiques liées à des organes de décision régionaux et continentaux.

Objectifs spécifiques auxquels les activités des partenaires sont censées contribuer:

- 1) Fournir les informations et les connaissances nécessaires aux acteurs de la chaîne de valeur de l'ABE par le biais d'une recherche participative, pluridisciplinaire et axée sur la demande, ainsi que de référentiels.
- 2) Améliorer l'adoption des technologies et des pratiques d'ABE par la diffusion systématique d'informations et de connaissances fondées sur la recherche et l'expérience, et par la formation des acteurs de la chaîne de valeur.
- 3) Accroître sensiblement la part des produits biologiques de qualité sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux grâce au développement de la chaîne de valeur et au renforcement du marché.
- 4) Améliorer la gestion structurée et la gouvernance de l'ABE par la coordination, la mise en réseau, le plaidoyer, les plates-formes multipartites et le renforcement des capacités, afin d'aboutir à des changements positifs dans les systèmes agricoles en Afrique.

L'initiative soutient des systèmes de production holistiques qui préservent la santé des sols, des écosystèmes et des populations en s'appuyant sur les processus écologiques, la biodiversité et les cycles adaptés aux conditions locales, et non des systèmes qui dépendent largement d'intrants externes et qui ont des effets néfastes sur la santé globale des populations (humaine, animale, végétale et environnementale).

3. COORDINATION ET GESTION DE L'ABE-I

Supervision générale

L'initiative est mise en œuvre sous la supervision du Comité de pilotage continental (CSC) présidé par le Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable (DARBE) de l'Union africaine. Simplicie Nouala, chef de la division de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine, en est l'actuel président.

L'objectif principal du CSC est de fournir des conseils, de superviser et de prendre des décisions concernant les opérations et les activités de l'ABE en Afrique. Le CSC est soutenu par un secrétariat hébergé par Biovision Africa Trust (BvAT), comme mandaté par la CUA dans le cadre d'un protocole d'accord qui définit les rôles des deux institutions.

Coordination générale du projet

La BvAT est l'agence principale chargée de coordonner la mise en œuvre de l'initiative ABE avec la contribution de la DDC dans cinq pays d'Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Rwanda et Éthiopie) et quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Mali, Nigéria et Sénégal). L'initiative ABE est également soutenue par la Société suédoise pour la conservation de la nature (SSNC). PELUM Kenya, une organisation basée au Kenya, est chargée d'aider la SSNC à coordonner la mise en œuvre de l'initiative entre les partenaires dans trois pays d'Afrique de l'Est (Ouganda, Kenya et Éthiopie).

La plateforme continentale africaine de l'ABE

La plateforme continentale de l'ABE permet aux parties prenantes de l'ABE-I de travailler en réseau et de partager leurs expériences. Elle est soutenue par le Comité de pilotage continental (CSC) et AfroNet. Le CSC est le sommet de la structure de gouvernance de l'ABE en Afrique. Les membres du CSC sont nommés pour servir au nom de leurs institutions et non en tant qu'individus et acceptent de représenter les intérêts généraux de leur secteur. Le secrétariat continental, sous la direction de la présidence, a organisé avec succès deux réunions cette année.

Plateformes régionales

Le projet est coordonné par des plateformes régionales dirigées par des comités de pilotage régionaux (CPR) et leurs secrétariats afin de faciliter le partage des expériences nationales et l'intégration de l'ABE dans les politiques et les plans régionaux. L'initiative compte actuellement deux groupes actifs, celui de l'Afrique de l'Est et celui de l'Afrique de l'Ouest. Le groupe de l'Afrique australe est en place, mais il n'est pas très actif en raison d'un manque de soutien financier. Le rôle des clusters régionaux est de coordonner les acteurs régionaux pour mettre en œuvre l'agenda ABE, de s'engager avec les Communautés économiques régionales (CER) pour intégrer l'ABE dans les politiques et programmes régionaux et nationaux, de mobiliser des ressources pour soutenir les activités ABE et de développer des règles de procédures et d'opérations dans la gestion des clusters.

Le comité de pilotage du groupe de l'Afrique de l'Est est actuellement présidé par la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et coprésidé par M. Innocent Bisangwa de MINAGRI, Rwanda. La réunion du CSR de l'Afrique de l'Est est représentée par 20 membres issus des partenaires d'Éthiopie (ISD), d'Ouganda (Pelum Uganda), de Tanzanie (TOAM) et du Kenya (KOAN), de la BvAT et de PELUM Kenya, de l'IGAD Éthiopie et d'AfroNet. Le Cluster Afrique de l'Ouest est présidé par M. Ernest Aube de la CEDEAO et coprésidé par

le professeur Simplicie Vodouhe de l'Organisation béninoise pour la promotion de l'agriculture biologique (OBEPAB), tandis que l'Association des praticiens de l'agriculture biologique du Nigeria (NOAN) assure le secrétariat régional pour l'Afrique de l'Ouest. Les membres du groupe de l'Afrique de l'Ouest sont, entre autres, le Sénégal, le Bénin, le Nigeria, le Burkina Faso, le Togo, le Ghana et le Mali, ainsi que leurs plateformes nationales.

Plateformes nationales

Au niveau national, l'initiative ABE est coordonnée par les organisations chefs de file nationales (CLO) et soutenue par les partenaires chargés de la mise en œuvre des piliers (PIP). Les CLO sont responsables de la coordination de la mise en œuvre des activités des piliers par les PIP et les partenaires, du versement des fonds aux partenaires conformément à la proposition et aux accords de travail, budgets et contrats signés, de la supervision et du suivi de la mise en œuvre des piliers, du soutien à la création de réseaux et du partage d'expériences entre les piliers, de la catalyse du processus de formation et de renforcement des plates-formes nationales et de la présentation de rapports aux plates-formes nationales, au comité directeur régional et aux partenaires de développement.

Le projet compte actuellement 9 consortiums dirigés par des organisations chefs de file nationales (CLO). Les CLO peuvent être n'importe quelle organisation soutenant des interventions basées sur l'agro-écologie et la majorité d'entre elles sont actuellement des mouvements et des réseaux nationaux de parties prenantes dans le secteur biologique. Les CLO coordonnent entre 3 et 4 PIP dans chaque pays, ce qui porte à 35-36 le nombre total de PIP dans les deux régions d'Afrique.

AfrONet

AfrONet est un réseau dont les membres proviennent d'organisations, d'associations, de réseaux et d'entreprises d'agriculture biologique nationales, régionales et continentales en Afrique. Conformément à sa constitution, il remplit les fonctions suivantes:

- ✓ Rassemble et met en réseau les acteurs et les parties prenantes de l'agriculture biologique à travers le continent.
- ✓ Entrepren des actions de lobbying et de plaidoyer à haut niveau.
- ✓ Soutient le renforcement des capacités des acteurs clés de l'agriculture biologique sur le continent.
- ✓ Mobilise des ressources pour ses efforts de promotion de l'agriculture biologique sur le continent.
- ✓ Fournit des conseils de gestion et d'administration à des programmes et partenaires partageant les mêmes idées.
- ✓ S'engage de toute autre fonction jugée nécessaire à la réalisation des objectifs de l'ABE.

Ces fonctions sont principalement assurées, dans la mesure du possible, par la mise en commun et l'utilisation des ressources humaines, financières et techniques des membres. AfroNet continue de recevoir l'appui de la DDC pour mettre en place ses structures opérationnelles. Il a également commencé à recevoir l'appui d'autres partenaires, dont l'AFD, qui soutient le projet Innovations institutionnelles de l'agriculture biologique en Afrique (IIABA) pour une période de trois ans et demi (2020-2023) afin d'accélérer le développement de l'agriculture biologique en Afrique.

4. LES POINTS SAILLANTS DE L'ABE POUR L'ANNEE 2022

4.1 VISITES DE HAUT NIVEAU

Des représentants de la Direction suisse de la coopération et du développement visitent Biovision Africa Trust en Nairobi



(BvAT) a accueilli M. Daniel Valenghi et M. Amsalu Abate du Programme Global de Sécurité Alimentaire (GPFS) de la DDC basé à Addis Abeba, Ethiopie, le 15 février 2022.

Le 15 février 2022, Biovision Africa Trust a accueilli M. Daniel Valenghi et M. Amsalu Abate de l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (DDC) du Programme Global de Sécurité Alimentaire (GPFS) basé à Addis Abeba, Ethiopie. Les fonctionnaires de la DDC ont été reçus par leur hôte, le Dr David Amudavi, directeur exécutif du BvAT, M. Alex Mutungi, coordinateur du secrétariat continental de l'ABE-I, Mme Venancia Wambua, chef de projet de l'ABE-I, M. Robertson Nyikuli, directeur financier et M. Joseph Nyamesegere, responsable du suivi et de l'évaluation.

Les entretiens bilatéraux ont porté sur des mises à jour de haut niveau concernant les résultats de la phase 2, les réalisations et le statut de la mise en œuvre du projet, l'intégration de l'ABE dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales (CER), ainsi que les perspectives du projet en accord avec les nouvelles priorités de la DDC et d'autres priorités et centres d'intérêt mondiaux, y compris l'agro-écologie.

Les deux organisations ont également discuté de la prochaine évaluation externe commandée par la DDC pour la phase 2 du projet qui se termine en avril 2023. Pendant leur séjour au Kenya, MM. Daniel Valenghi et Amsalu Abate ont rendu visite à d'autres partenaires stratégiques de l'ABE-I, notamment le ministère de l'agriculture et l'Organisation africaine de normalisation (ARSO)(AOAN).

La responsable du programme, point focal du réseau thématique (Agriculture et systèmes alimentaires), département des Systèmes alimentaires de la DDC, Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a rendu une visite de courtoisie à la BuAT le 14 novembre 2022.



De gauche à droite : M. Alex Mutungi (G), Mme Stephanie Piers de Raveschoot, gestionnaire de programme, point focal du réseau thématique (Agriculture et systèmes alimentaires), Section Systèmes alimentaires de la DDC, Mme Venancia Wambua et Dr. Amudavi.

Le mardi 14 novembre 2022, Mme Stephanie Piers de Raveschoot a rendu une visite de courtoisie à la BvAT. Stephanie a fait cette visite pour se familiariser avec le travail de la BvAT en tant que partenaire stratégique dans le soutien de l'ABE et de l'agro écologie en Afrique. Elle a été accueillie par l'équipe de la BvAT - Dr. David Amudavi, directeur exécutif et coordinateur de l'initiative continentale, Mme Venancia Wambua, chef de projet principal de l'initiative ABE et M. Alex Mutungi, coordinateur du secrétariat de l'ABE. La visite s'est déroulée à un moment où la DDC élaborait un nouveau programme global visant à soutenir l'expansion de l'agro-écologie à l'échelle mondiale. Ce nouveau programme, qui ne se limitera pas à l'Afrique mais inclura l'Asie du Sud-Est, se concentrera davantage sur le soutien à l'expansion des pratiques agro-écologiques, à l'entrepreneuriat des jeunes, au dialogue politique à différents niveaux, du national au mondial, et au financement des investissements dans l'agro-écologie.

4.2 AMÉLIORER LES COLLABORATIONS STRATÉGIQUES

BvAT gets the AUC's nod to Host the Ecological Organic Agriculture Initiative's Secretariat



BvAT Le directeur exécutif Dr. David Amudavi, M. Alex Mutungi du secrétariat continental de l'ABE et Mme Venancia Wambua, gestionnaire de projet de l'ABE-I étaient à Addis-Abeba en Ethiopie pour signer le protocole d'accord entre le BvAT et la Commission de l'Union Africaine le 20 juillet 2022.

BvAT Une délégation de la Commission européenne composée du directeur exécutif, le Dr David Amudavi, de M. Alex Mutungi, coordinateur du secrétariat continental de l'ABE, et de Mme Venancia Wambua, chef de projet de l'ABE-I, s'est rendue à Addis-Abeba, en Éthiopie, pour signer un protocole d'accord entre le Fonds Biovision pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine. Ce protocole formalise la collaboration entre les deux organisations pour la gestion et l'hébergement du secrétariat continental de l'initiative ABE. La cérémonie de signature a eu lieu au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba le 20 juillet 2022 et a été présidée par l'ambassadeur Josefa Sacko, commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable (ARBE).

Le protocole d'accord est un mécanisme formel de promotion de partenariats et d'alliances stratégiques avec la BvAT, ainsi qu'un geste d'engagement en faveur d'une responsabilité mutuelle pour des objectifs et des intérêts partagés en vue de réaliser des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA sur la croissance inclusive et le développement durable. Le protocole d'accord est donc une reconnaissance du rôle catalytique, complémentaire et habilitant que la BvAT continuera à jouer dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de 2014 par le biais du cadre d'action du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés et d'autres programmes connexes.

Dans ses remarques lors de la cérémonie de signature, S.E. Amb. Josefa Sacko, commissaire de l'ARBE, a félicité Biovision Africa Trust pour avoir été à l'avant-garde de la mise en œuvre de l'initiative d'agriculture biologique écologique (ABE), qui, selon elle, occupe une place particulière dans la production d'aliments sains pour la population et dans la protection de l'environnement. Elle a également appelé à une plus grande sensibilisation à la promotion

des biofertilisants et des bio-pesticides qui devraient déboucher sur une production à l'échelle industrielle afin de permettre l'abandon des engrais et des pesticides conventionnels.

David Amudavi, représentant la BvAT, a exprimé sa gratitude et s'est engagé à ce que la BvAT s'acquitte de ses fonctions dans le cadre du protocole d'accord, notamment en accueillant le secrétariat continental de l'initiative ABE et en assurant son fonctionnement. La BvAT est actuellement l'hôte du secrétariat continental de l'initiative ABE dirigée par l'UA qui fournit des conseils et une supervision sur la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur l'ABE en Afrique, conformément à la décision de l'UA sur l'agriculture biologique (Doc. EX.CL/631 (XVIII)), par l'intermédiaire de son comité directeur continental (CSC) présidé par l'UA. Le BvAT a été approuvé par l'UA pour renforcer la coopération et la collaboration existantes entre les parties dans la mise en œuvre des décisions du CST sur l'ARDWE dans l'agriculture biologique écologique en Afrique et pour sensibiliser les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER) et d'autres organes de l'UA à l'initiative de l'ABE en Afrique.

M. Alex Mutungi, coordinateur du secrétariat continental de l'initiative ABE, a informé le commissaire des derniers développements dans le sous-secteur de l'ABE, notant que le secrétariat entreprend une étude pilote des indicateurs de l'ABE dans les cinq régions politiques de l'Afrique en vue d'une éventuelle inclusion dans le cadre des rapports du CAADP BR. Il a en outre indiqué qu'un groupe de systèmes de semences gérées par les agriculteurs avait été créé au sein de la plate-forme africaine de partenariat pour les semences et la biotechnologie (ASBPP), dirigée par l'UA, afin de défendre les semences des agriculteurs dans le secteur des semences.

En concluant la cérémonie, S.E. Amb. Josefa Sacko a souligné l'engagement de DARBE à travailler en étroite collaboration avec Biovision Africa Trust pour assurer la résilience du secteur agricole africain afin de répondre de manière adéquate aux différents chocs sur les systèmes alimentaires africain. ***"Nous devons aligner notre travail sur la position commune africaine qui a été présentée au sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires en 2021 et sur les cadres de transformation de l'agriculture de l'Union africaine, tels que le PDDAA, afin de pouvoir réaliser la transformation et la croissance de l'agriculture pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance de nos populations"***, a-t-elle déclaré


Le directeur exécutif de la BuAT visite la GIZ à Eschborn pour renforcer la collaboration



De gauche à droite : Mme Dorith von Behaim, gestionnaire de projet pour le Centre de connaissances pour l'agriculture biologique en Afrique (KCOA) ; Dr. David Amudavi, ED, Bovision Africa Trust, M. Florian Peloschek, Plate-forme numérique de connaissances.

David Amudavi a rencontré plusieurs responsables de la GIZ pour discuter de la manière dont ses efforts visant à développer les initiatives agroécologiques en Afrique en faisant appel à d'autres agences de développement et à d'autres partenaires pourraient être soutenus. Il a d'abord discuté de l'expert CIM proposé avec Mme Dorith von Behaim, chef de projet du Centre de connaissances pour l'agriculture biologique en Afrique (KCOA), M. Florian Peloschek, conseiller en matière de plateforme de connaissances numériques et de développement du marché - projet KCOA, et M. Ulrich Lepel (chef de projet de PeOPLE). Le Centre pour les migrations internationales et le développement (CIM) est soutenu par la GIZ pour le renforcement des capacités en ressources humaines des partenaires opérationnels dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire (PeOPLE). Cette initiative vise à permettre aux organisations partenaires d'améliorer leurs capacités en personnel pour coopérer avec les partenaires de la coopération allemande au développement dans le domaine de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires. Les experts intégrés sont des spécialistes originaires d'Allemagne et d'autres États membres de l'UE qui mettent leurs compétences et leur expérience au service de postes clés dans les pays en développement et les économies émergentes. Les experts travaillent directement pour un employeur dans le pays d'affectation sur la base d'un contrat local et sont ensuite intégrés dans les structures locales. BvAT bénéficiera d'un tel professionnel qui lui est rattaché pour une période de deux ans afin de soutenir les capacités nécessaires à l'élargissement des initiatives basées sur l'agro-écologie en Afrique par le développement de nouveaux partenariats et la mobilisation de ressources. Les prochaines étapes de la BvAT et de la GIZ CIM conduiront à ce que cette collaboration prenne effet à partir de septembre 2023.

Plus tard, David a rencontré Mme Ingrid Prem, chef de projet (projet sectoriel de développement rural et projet d'agriculture durable, SV LE), Mme Dorothee Baum et M. Charlie Mosshamer du projet sectoriel de développement rural (SV LE). Ingrid a partagé de brèves mises à jour sur les discussions avec d'autres partenaires de développement, y compris la DDC, concernant le suivi des progrès de l'agro-écologie et des synergies, la coopération dans le domaine du projet Peer-to-Peer qui a été mis en œuvre par la Fondation Biovision de Suisse en collaboration avec des collègues de l'Institut du Millénaire



et des collègues de l'IFOAM, le Food Policy Forum for Exchange, avec le soutien de la FAO et financé par la DDC et le BMZ par l'intermédiaire de la GIZ, en Ouganda, à Madagascar et au Burkina Faso. Le Kenya a manifesté son intérêt pour en faire partie.

La discussion a porté sur les nouveaux programmes destinés à soutenir l'expansion de l'agro-écologie en Afrique. Les participants se sont montrés optimistes quant aux possibilités de soutenir la plateforme multipartite pour l'agriculture biologique et l'agro-écologie en Afrique, en lien étroit avec la collaboration de l'UA dans le cadre du programme de développement de l'agriculture en Afrique. La discussion a également porté sur la manière dont la guerre entre l'Ukraine et la Russie stimule les marchés de l'agro-écologie. L'équipe a exprimé son intérêt pour le concept de MSP que la BvAT développe au nom du Comité de pilotage continental de l'ABE.

4.3 DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE L'ABE

Le groupe de travail technique sur les systèmes de semences gérés par les agriculteurs (SFGA) de l'initiative de l'Union africaine pour l'agriculture biologique et écologique présente la feuille de route du groupe de travail sur les SFGA lors de la troisième réunion du groupe de pilotage de la plateforme africaine de partenariat pour les semences et la biotechnologie. (ASBPP)



Photo de groupe de la 3ème réunion du groupe de pilotage de la Plateforme africaine de partenariat pour les semences et la biotechnologie (ASBPP), qui s'est tenue à Kampala, en Ouganda, du 23 au 25 mai 2022.

Le GTT FMSS de l'Initiative de l'UA pour l'agriculture biologique écologique (ABE-I) sous l'égide du Secrétariat du Comité de pilotage continental (CSC) a participé à la 3ème réunion du Groupe de pilotage de la Plateforme africaine de partenariat pour les semences et la biotechnologie (ASBPP), qui s'est tenue à Kampala, en Ouganda, du 23 au 25 mai 2022. Au cours de la réunion, un appel à l'introduction de l'Indice des semences dans le processus d'examen biennal du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été approuvé à l'unanimité par les membres. Auparavant, la 40ème session ordinaire du Conseil exécutif s'est tenue les 2 et 3 février 2022 à Addis-Abeba, en Éthiopie, et a approuvé la décision relative à l'établissement de la Plateforme africaine de partenariat pour les semences et la biotechnologie et les directives opérationnelles qui l'accompagnent pour la coordination et la mise en œuvre de la plateforme aux niveaux national, régional et continental : le cadre stratégique pour le développement du secteur semencier en Afrique (Assembly/AU/Dec. 135(VIII)). L'ASBP est coordonné par le Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable de la Commission de l'Union africaine (CUA-DARBE) et soutenu par un Secrétariat hébergé par le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA). Godfrey Bahiigwa, Directeur du Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable (CUA-DARBE) à la Commission de l'Union africaine (CUA). Dans son discours d'ouverture, le Dr. Bahiigwa a noté que le développement du secteur des semences était à l'ordre du jour des chefs d'État et de gouvernement depuis 2005, soulignant la nécessité pour les agriculteurs d'avoir accès à des semences de qualité afin d'améliorer la production et la productivité agricoles. Par conséquent, "l'introduction de

l'indice semencier dans le BR du PDDAA nous permettra de rendre compte à l'Assemblée de l'Union africaine des progrès réalisés dans le développement du secteur semencier en Afrique", a-t-il ajouté.

Le Dr. Bahiigwa a en outre exhorté les participants à l'atelier à accélérer la mise en œuvre des divers instruments approuvés par les organes politiques de l'UA pour faire avancer le développement du secteur des semences. Il a souligné la nécessité de soumettre à temps tous les rapports et plans d'action des différents groupes de travail techniques (GTT) pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de 10 ans de la plate-forme africaine de partenariat pour les semences et la biotechnologie.

Dr Simplicie Nouala, Chef de la Division de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire à la Commission de l'Union Africaine, a informé la réunion que le FARA entreprendra officiellement le mandat d'accueillir le Secrétariat de l'ASBPP après la signature d'un protocole d'accord avec l'Union Africaine. Le Secrétariat devra travailler en étroite collaboration avec les différents GTT pour développer un plan d'action décennal et assurer le fonctionnement efficace de la Plateforme, en promouvant les liens entre les parties prenantes et le partage d'informations sur les initiatives de développement du système semencier en Afrique. Cela implique de fournir un soutien administratif aux groupes de travail thématiques de la plateforme, notamment a) l'assurance qualité des semences et les systèmes de certification, b) les semences animales, c) la gestion des ressources phytogénétiques, d) la recherche, le développement des variétés et la production de semences, e) la politique et les réglementations en matière de semences, ainsi que les deux groupes sur le secteur privé et les systèmes de semences gérés par les agriculteurs.

Le plan d'action décennal de l'ASBP s'articule autour de dix (10) composantes, à savoir : (i) Renforcer le cadre politique et réglementaire pour un système semencier efficace ; (ii) Améliorer les stratégies de collecte, de conservation, d'utilisation et d'échange des ressources génétiques végétales et animales, des semences et du matériel de plantation ; (iii) Développer de meilleurs programmes d'amélioration des variétés/races et des technologies de production de semences ; (iv) Renforcer les systèmes de production de semences ; (v) Renforcer le développement de systèmes d'assurance qualité avec une meilleure contribution des parties prenantes ; (vi) Améliorer le stockage des semences, le marketing et les canaux de distribution ; (vii) Développer une meilleure préparation aux catastrophes et une réponse à l'insécurité des semences ; (viii) Suivi et évaluation, gestion des connaissances et communication ; (ix) Renforcer l'adoption de la biotechnologie pour un système semencier efficace en Afrique ; (x) Questions transversales sur l'environnement, les femmes et les jeunes.

David Amudavi a présenté le plan d'action du FMSS aux parties prenantes au cours de la réunion. Il a informé la réunion que le plan d'action du FMSS a été aligné sur les 'Directives sur l'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires des semences et l'utilisation de la biotechnologie dans l'alimentation et l'agriculture en Afrique'. Au cours de la réunion, le plan d'action FMSS a été approuvé par l'ASBPP avec des recommandations pour son amélioration.

Le groupe de travail sur le FMSS était représenté par sa présidente, le Dr Sarah Olembo, le Dr Daniel Maingi (expert en semences) et le secrétariat continental de l'ABE-I, composé de Dr David Amudavi, de M. Alex Mutungi et de Mme Venancia Wambua. Les SFM impliquent un ensemble de connaissances, de pratiques et de règles développées collectivement par les agriculteurs, basées sur leurs coutumes et traditions, et appliquées à la sélection, la conservation, l'utilisation, l'assurance qualité et la circulation, dans les réseaux de petits

exploitants, des semences végétales et animales utilisées par les communautés locales. Le CSC de l'ABE-I reconnaît l'importance du SMSA dans la mise en œuvre de la décision ABE (EX.CL/Dec.621 XVII). (Annexe 3 : Groupe de développement FMSS - Version approuvée)


Examen de la politique nationale en matière de semences, de la stratégie et du plan d'investissement du Kenya visant à intégrer les systèmes de semences gérés par les agriculteurs (FMSS).



Dr David Amudavi, directeur exécutif du BuAT, fait partie de l'équipe d'experts multisectoriels qui a révisé la politique nationale des semences à l'hôtel Eserian à Naivasha le 3/10/2022.

David Amudavi a participé à un atelier d'une équipe multisectorielle de vingt experts invités par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et des Coopératives pour réviser la politique nationale sur les semences et développer une stratégie pour le secteur des semences et un plan d'investissement pour le Kenya à l'hôtel Eserian à Naivasha du 3 au 6 octobre 2022. Dr. Amudavi était parmi les experts qui ont fait des présentations sur divers aspects du secteur des semences qui ont stimulé la discussion sur les lacunes clés et les interventions prioritaires à prendre en compte dans la nouvelle politique pour le secteur des semences.

Il a présenté le concept approuvé par l'Union Africaine pour le développement et l'établissement de systèmes de semences gérés par les agriculteurs (FMSS) dans le cadre du Programme Africain de Semences et de Biotechnologie (ASBP) informé par le rapport de consultation commandé par l'UA sur l'harmonisation des cadres réglementaires des semences à travers le continent. Il s'agirait d'une étape importante franchie par les États membres africains dans l'intégration des systèmes de semences gérées par les agriculteurs dans les systèmes alimentaires. Ceci est important étant donné que des millions de petits agriculteurs en Afrique subsaharienne, dont la plupart sont des femmes, fournissent encore 80-90%, en dehors du maïs, du blé et du riz, de toutes les semences plantées en Afrique. En outre, il s'agira d'un engagement à reconnaître les droits des agriculteurs à la souveraineté et à la sécurité alimentaires, à la biodiversité agricole, et à soutenir les mesures visant à garantir des ressources adéquates pour leur durabilité. Des recommandations politiques ont été formulées sur la manière d'intégrer le FMSS dans la politique nationale en matière de semences, y compris le développement et/ou la révision des lois et règlements pertinents afin d'intégrer/répondre aux questions émergentes dans le sous-secteur des semences. L'examen portera sur tous les aspects liés au SSFM, y compris les



questions de réglementation et de conservation, afin de garantir une gestion appropriée, la protection contre les abus et l'accès à des semences de qualité.

Le ministère de l'agriculture a facilité l'atelier en collaboration avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et l'Indice d'accès aux semences en Afrique (TASAI). L'exemple du Kenya, qui a intégré le système de gestion des semences dans les systèmes de semences, servira de leçon aux autres États membres africains. **(Annex 4: Projet des experts en politique semencière du Kenya_28 avril 2023 Ex DTI 26 - 28 Projet de projet équitable envoyé au SWAG 1 PLS-1)**

5. PERFORMANCES DU PAYS

Les 9 pays qui mettent en œuvre le projet ont continué à réaliser des performances exemplaires dans la mise en œuvre des activités et à atteindre les objectifs de résultats fixés par le projet avec un taux global de 71%. Tous les 9 pays ont dépassé la barre des 50% dans la réalisation des objectifs fixés pour cette phase qui a débuté en 2019.

Comme le montre la figure 1 ci-dessous, les partenaires du Mali ont pris la tête en atteignant les objectifs fixés dans les domaines stratégiques de la mise en œuvre avec un niveau de mise en œuvre de 97%, suivi de près par le Bénin à 85% et le Nigéria à 82%. Cela signifie que les trois premiers pays atteindront les objectifs fixés pour le projet d'ici la fin de l'année 2023. Les autres pays qui obtiennent également de bons résultats sont le Sénégal (71 %), le Kenya (70 %), l'Ouganda (64 %) et la Tanzanie (61 %).

Le Rwanda (51 %) et l'Éthiopie (58 %) sont en dessous des objectifs et ont besoin de bonnes stratégies pour atteindre les objectifs restants dans la courte période qui reste avant la fin de la phase II. Le Rwanda a commencé la mise en œuvre de l'activité en 2020, un an plus tard que les autres pays, ce qui explique que sa performance soit inférieure aux objectifs prévus pour le processus. Au cours de la période couverte par le rapport, le CLO éthiopien a connu une forte rotation du personnel dans des domaines clés tels que les finances et le S&E, ainsi que du personnel technique de projet. Ces changements de personnel ont réduit le taux de mise en œuvre des projets.

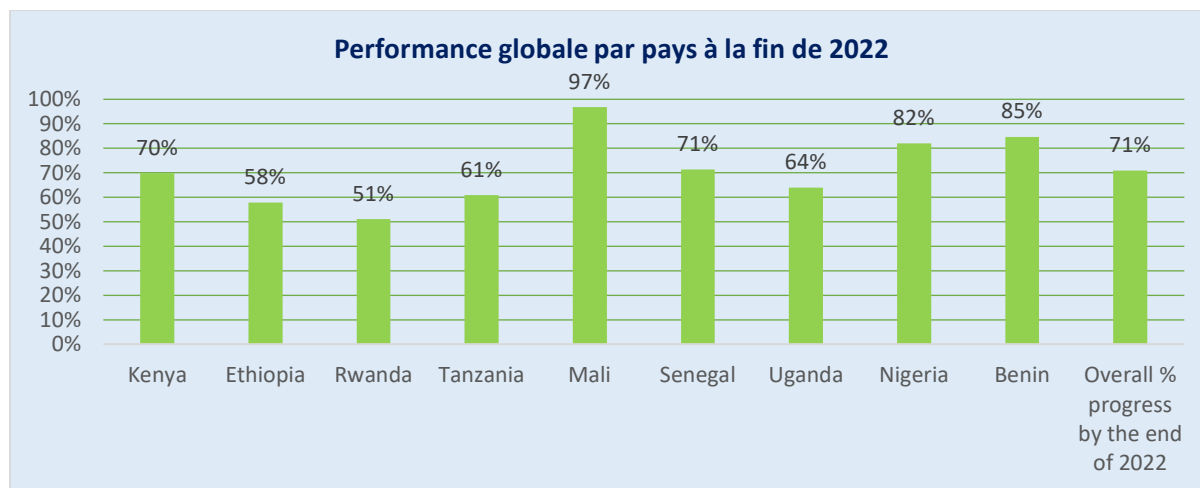


Figure 1 : Performance globale des piliers par pays à la fin de 2022

6. PILIERS DE PERFORMANCE DU PROJET

Avec le soutien de la DDC, l'initiative repose sur quatre piliers distincts mais interdépendants, à savoir:

1. **Pilier 1** : Recherche et connaissances appliquées (R&CA)
2. **Pilier 2** : Information, communication et vulgarisation (IC&V)
3. **Pilier 3** : Chaîne de valeur et développement du marché (CVDM)
4. **Pilier 4** : Soutien et consolidation : Orientation, coordination et gestion

Les performances du pilier sont présentées dans le tableau et la représentation graphique ci-dessous:

Table 3: Performances des piliers

Les piliers de l'initiative ABE	Niveau de performance
Pilier 1 - Recherche et connaissances appliquées	86%
Pilier 2- Information, communication et sensibilisation	66%
Pilier 3 - Chaîne de valeur et développement du marché	70%
Pilier 4 - Coordination et gestion du système de pilotage	63%

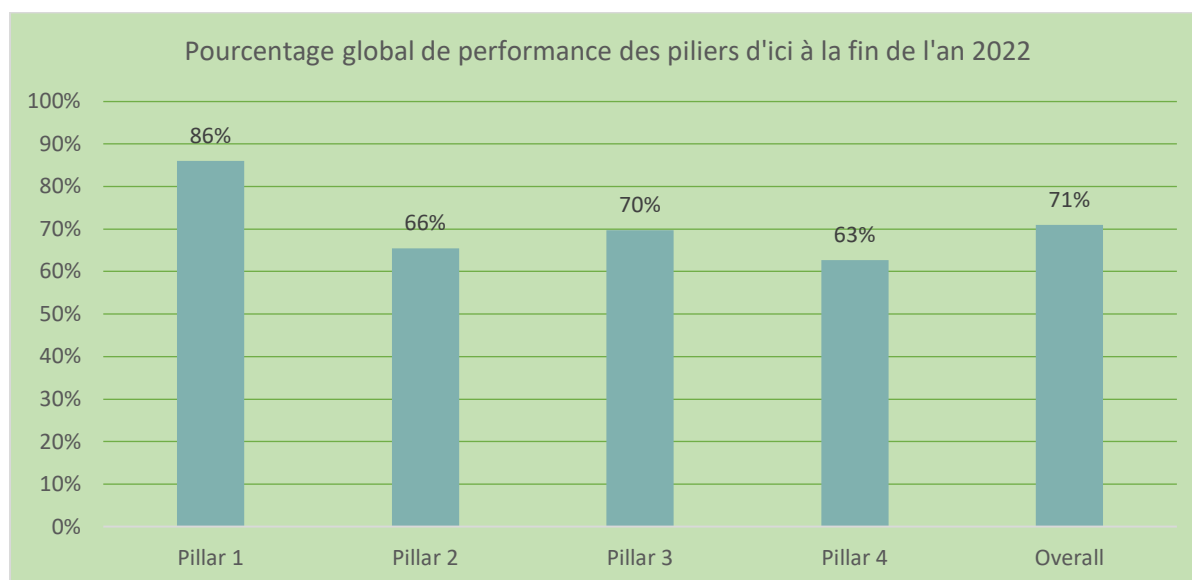


Figure 2 : Performances globales des piliers d'ici à la fin de l'an 2022

Nous sommes heureux d'annoncer que ces résultats, tels que présentés dans le graphique 2 ci-dessus, montrent que les partenaires continuent à mettre en œuvre les piliers techniques dans le respect des lignes directrices et des objectifs fixés. Le pilier 1 a pris la tête en termes de production de résultats exemplaires avec 86%, suivi de près par le pilier 3 avec 70% et le pilier 2 avec 66%. Il est nécessaire que les partenaires du pilier 4 élaborent une meilleure stratégie pour améliorer leurs performances, en particulier en ce qui concerne leurs objectifs et la manière de les atteindre de manière stratégique. Le pilier 4 est cependant un pilier politique dont les résultats pourraient prendre un certain temps au-delà de la période du projet pour être atteints.

Pilier 1 Performance du pays

Performance globale du pilier 86%

Comme le montre le graphique ci-dessous, les résultats du pilier dans 5 des 9 pays de l'ABE ont été exemplaires : le Mali, le Sénégal, l'Ouganda, le Nigeria et le Bénin ont atteint les objectifs fixés (100 % respectivement) et ont même été surprenants. Le Kenya (88 %) et la Tanzanie (75 %) ont obtenu des résultats modérés. L'Éthiopie (63 %) et le Rwanda (50 %) doivent combler les lacunes et relever les défis qui continuent de les faire reculer dans le cadre du premier pilier. En Éthiopie, un nouveau partenaire du pilier, l'université de Wollo, a été intégré après que la crise du Nord a empêché l'université de Mekelle de mettre en œuvre le pilier. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles les objectifs de l'Éthiopie sont faibles. Le Rwanda a commencé la mise en œuvre du projet en 2020 alors que les autres partenaires avaient commencé en 2019. C'est l'une des raisons pour lesquelles le projet est à la traîne au Rwanda en termes de réalisation des objectifs fixés.

Si l'on considère la performance globale, Le pilier 1 a obtenu des résultats exemplaires avec 86 %.

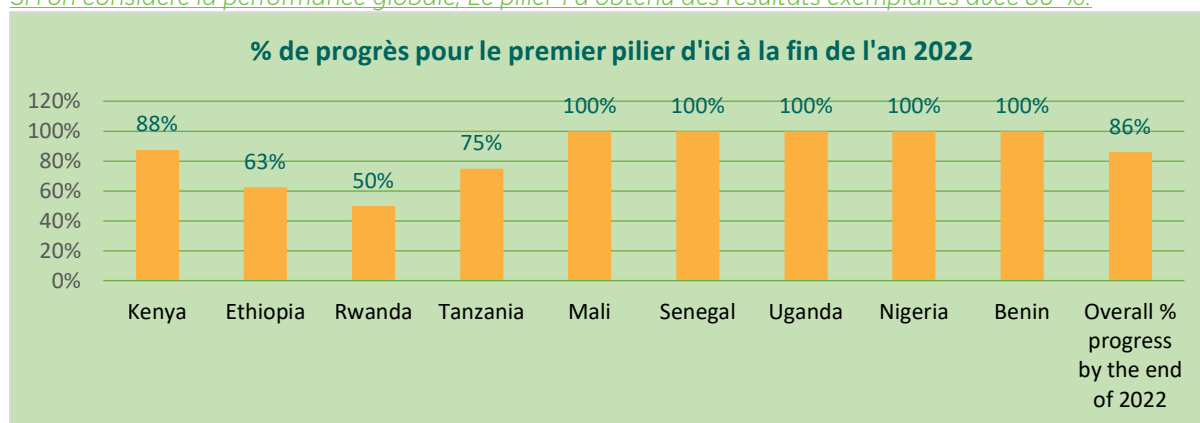


Figure 3 : Résultats globaux du 1er pilier

Pilier 2 Performance du pays

La performance globale du pilier est de 66 % à ce jour.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les résultats du pilier 2 n'ont pas encore atteint 100 % dans tous les pays. Le Mali est le pays qui a le plus progressé dans la mise en œuvre des objectifs fixés, avec un taux de 96 %. Le Bénin suit avec 85 %, la Tanzanie avec 75 % et l'Éthiopie avec 72 %. L'Ouganda (52 %) et le Kenya (40 %) sont les moins performants. Le Kenya doit encore lancer le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'études, ce qui fait baisser ses objectifs. De nouvelles stratégies mises en place lors de réunions avec le BvAT ont permis d'obtenir de meilleurs résultats d'ici la fin de l'année 2023.

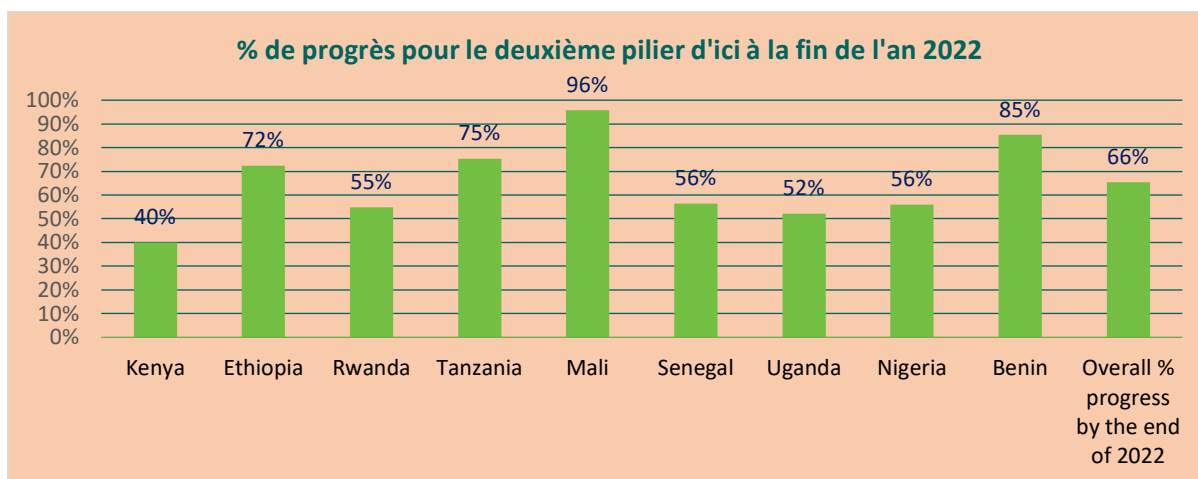


Figure 4 : Résultats globaux du deuxième pilier

Pilier 3 Performance du pays

La performance globale du pilier est de 70 % à ce jour.

La figure 5 ci-dessous montre la performance globale (réalisation des objectifs) des pays sur le pilier 3. La majorité, 8 des 9 pays, ont dépassé la barre des 50 %. Le Mali est en tête avec 95 %, suivi du Bénin (83 %), puis du Kenya, du Nigeria et du Sénégal avec 75 % respectivement. La Tanzanie se situe en dessous du seuil de 41%

Graphique 5 : Performance globale du pilier 3

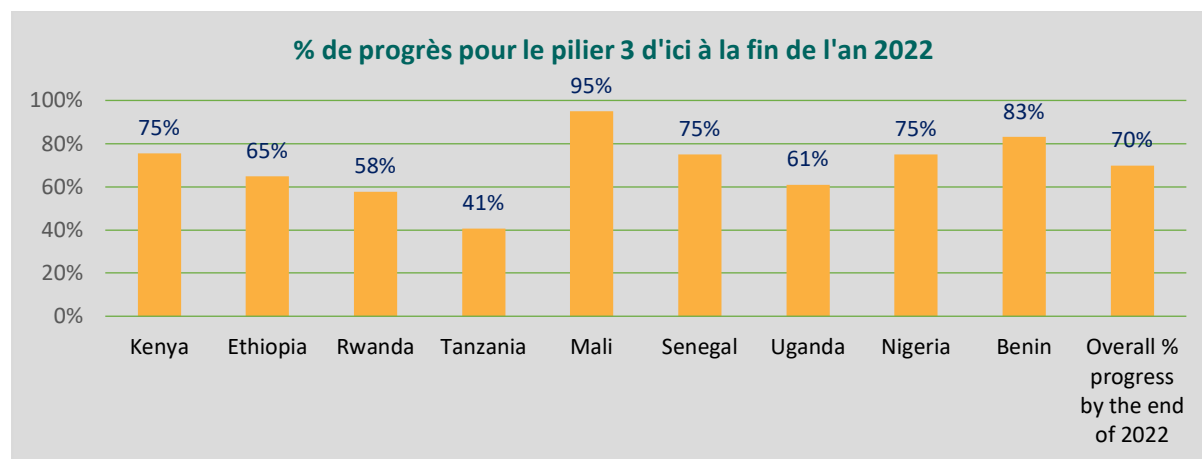


Figure 5 : Pourcentage de progrès pour le pilier 3

Pilier 4 Performance du pays

La performance globale du pilier est de 63% à ce jour. Dans le cadre de ce pilier, 6 pays sur les 9 pays de mise en œuvre, à savoir le Nigeria (97 %), le Mali (96 %), le Kenya (76 %), le Bénin (70 %), le Sénégal (53 %) et la Tanzanie (52 %), ont dépassé la barre des 50 %, qui constitue le seuil de mise en œuvre. Les pays en dessous de 50% (seuil) sont l'Ouganda (43%), le Rwanda (42%) et l'Éthiopie (32%). Voir le graphique 6 ci-dessous.

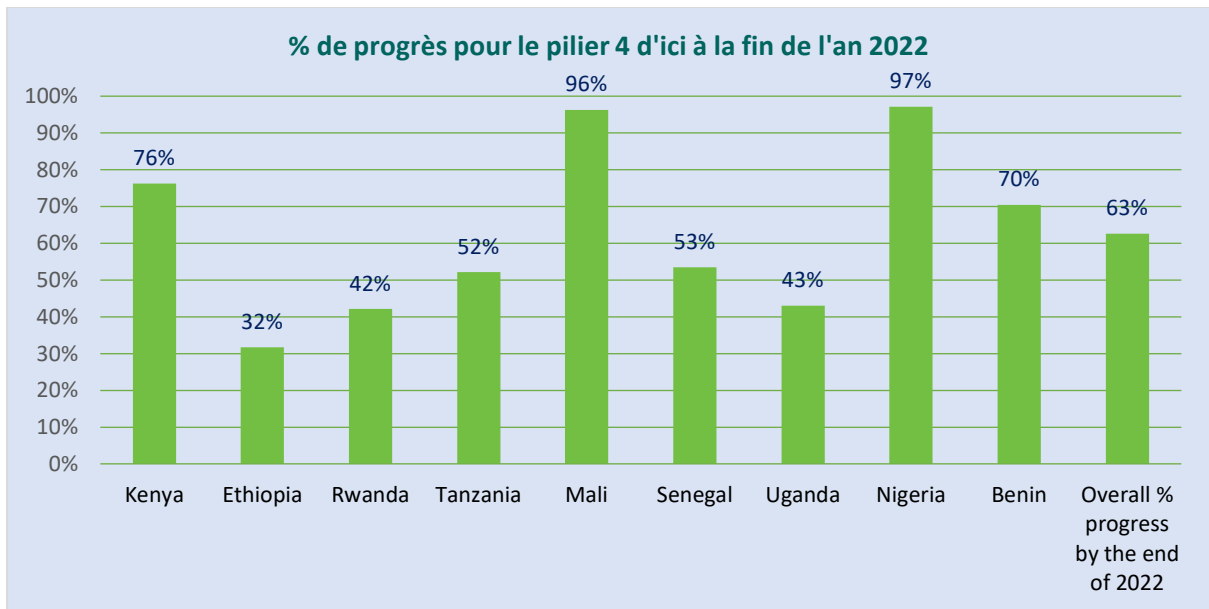


Figure 6 : Résultats globaux du quatrième pilier

7. RÉSULTATS DE HAUT NIVEAU OBTENUS À CE JOUR

Au cours de la période de référence de 2022, l'agence d'exécution de l'ABE-I a coordonné l'exercice de collecte de données des résultats au niveau des effets. Cet exercice a été réalisé pour la première fois depuis le début de la phase II en 2019. L'exercice de collecte de données entrepris par le biais de diverses méthodes, y compris des entretiens avec les parties prenantes, des discussions avec des groupes ciblés, des études de marché et des enquêtes auprès des ménages, s'est concentré sur les données pour les niveaux de résultats suivants: (**Annexe 5 : Cadre logique de l'ABE mis à jour à la fin de l'année 2022**)

- Résultat 1 : Développement de technologies, de pratiques et de systèmes d'ABE.
- Résultat 2 : Amélioration de l'adoption des pratiques d'ABE par les acteurs de la chaîne de valeur.
- Résultat 3 : Augmentation de la part des produits ABE sur les marchés intérieurs et d'exportation.
- Résultat 4 : Amélioration de la gestion structurée de l'ABE par la coordination, la mise en réseau, le plaidoyer, les plateformes multipartites et le renforcement des capacités.

Les détails du rapport annuel par pays peuvent être consultés dans les différentes annexes, à savoir: **Annexe 6 : Rapport du PAE-I du Mali pour 2022 ; Annexe 7 : Rapport annuel du PAE-I du Bénin pour 2022 ; Annexe 8 : Rapport annuel du PAE-I du Nigeria pour 2022 ; Annexe 9 : Rapport annuel du PAE-I du Sénégal pour 2022 ; Annexe 10 : Rapport annuel du PAE-I de la Tanzanie pour 2022 ; Annexe 11 : Rapport annuel du PAE-I de l'Ouganda pour 2022 ; Annexe 12 : Rapport annuel du PAE-I de l'Éthiopie pour 2022 ; Annexe 13 : Rapport annuel du PAE-I du Rwanda pour 2022;**

The following high-level results at Outcome level were reported by partners across the 9 countries:

7.1 Les technologies, les pratiques et systèmes de l'ABE développés.

Au cours de la période de référence, les informations et les connaissances sur les pratiques et les technologies disponibles ont été validées à l'aide de diverses méthodes, y compris, mais sans s'y limiter, des expériences sur le terrain, des démonstrations, des ateliers et des avis d'experts. Les pratiques et les technologies développées ont été utilisées dans le pilier 2 du projet pour mettre en œuvre des activités de vulgarisation pertinentes qui offrent des connaissances et des compétences aux acteurs de la chaîne de valeur de l'ABE et qui amènent à l'échelle l'application des informations, des connaissances, des pratiques et des technologies.

Dans cette phase, le projet se concentre sur le développement d'au moins 25 technologies et pratiques l'ABE tout au long de la chaîne de valeur. Le projet a donc dépassé son objectif en produisant 43 types de technologies. Comme le montre la figure 7 ci-dessous, 43 technologies et pratiques ont été produites au total.

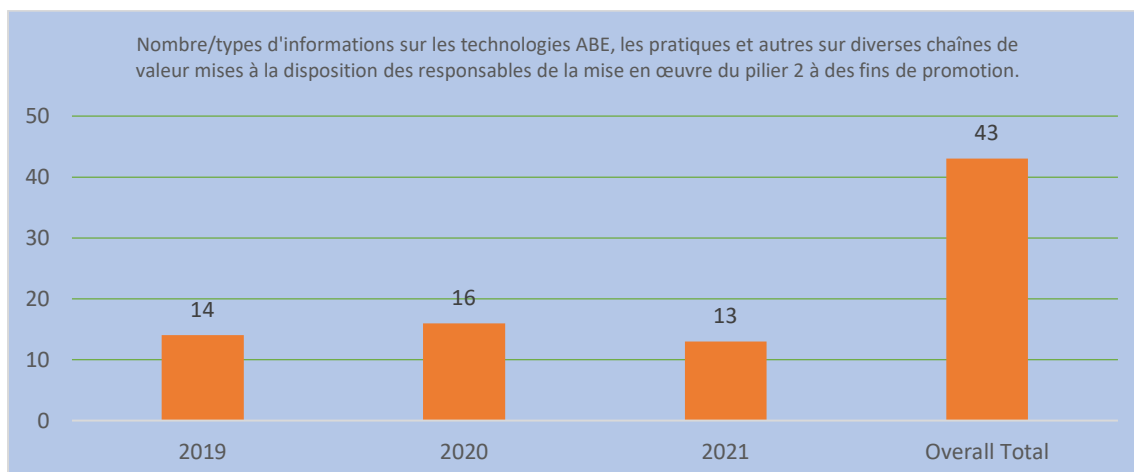


Figure 7 : Nombre de pratiques et de technologies ABE produites.

En ce qui concerne la mise à disposition de technologies et de pratiques, les partenaires ont obtenu les résultats suivants à ce jour

Tableau 4 : Nombre de pratiques et de technologies développées par les pays réalisateurs.

Pays	2019	2020	2021	Total général
Bénin	4	2	3	9
Kenya			4	4
Mali	2	2		4
Nigeria	3	3	2	8
Rwanda				0
Sénégal		1		1
Tanzanie	4	4		8
L'Ouganda	1	4	4	9
Total général	14	16	13	43

Les pratiques et technologies développées dans les 9 pays sont les suivantes:

Tableau 5 : Liste des technologies et pratiques ABE (produit de la connaissance) validées.

No	Pays	Titre de la technologie/pratique de l'ABE (produit de connaissance) validée
1	Éthiopie	Taux d'engrais à base de lombricompost sur le rendement et les composantes du rendement de la carotte (<i>daucus carota</i> L.), à Gerado, South Wollo, Éthiopie
2	Éthiopie	Performance de la carotte sous différents types d'engrais dans le district de Tehuledere, zone de Wollo Sud, Éthiopie
3	Bénin	Utilisation de lanhouin (poisson fermenté séché au sel) et d'afitin (moutarde à base de graines de néré) comme alternative au glutamate pour rehausser le goût des fromages à base de soja.
4	Bénin	Utilisation de biopesticides à base d'extraits de neem ou d'huile de neem, d'extraits de gingembre et d'ail mélangés à du savon local pour lutter contre les parasites des tomates.
5	Bénin	Pratique de l'ABE pour le stockage et la conservation des semences de soja biologique

6	Bénin	Meilleure technique de multiplication des semences de bananes biologiques par la technique du meniset, documentée et validée par une expérience participative avec les agriculteurs.
7	Bénin	Légumineuses et légumes en culture intercalaire avec la bananeraie en tant que bonne pratique ABE de gestion des cultures (lutte contre les ravageurs et gestion de la fertilité des sols)
8	Bénin	Boisement des sites de production de miel avec des plantes mellifères (propriétés attractives pour les abeilles).
9	Bénin	Fournir de l'eau aux abeilles à proximité des ruches pour éviter les longs déplacements des abeilles afin d'éviter la contamination du miel par les pesticides chimiques.
10	Bénin	Meilleur substrat (résidus de bois, fibres de noix de coco et résidus de traitement du riz paddy).
11	Bénin	Utilisation de répulsifs pour les cultures et de pièges à insectes dans la production de légumes.
12	Bénin	Utilisation de connaissances endogènes basées sur des matériaux végétaux (Irvingia, graines de palmier à huile, Cesalpinia) comme alternatives aux produits chimiques dans le mûrissement et la conservation des bananes.
13	Kenya	Effets d'engrais organiques sélectionnés sur le rendement des graines de sésame et de chia
14	Kenya	Gestion post-récolte des graines de sésame et de chia à Busia
15	Kenya	Effets de la tomate greffée biologique sur la résistance aux ravageurs et aux maladies dans le comté de Kirinyaga
16	Kenya	Effets des biopesticides et fongicides biologiques commerciaux dans la gestion des ravageurs et des maladies dans la production de tomates biologiques dans le comté de Kirinyaga.
17	Mali	Biopesticides sur la productivité du gombo en culture biologique
18	Mali	l'apport de la fumure organique en poquet en culture de sésame chez les agriculteurs à Balanfina
19	Mali	Biopesticides sur la productivité de la tomate biologique à Sikasso et Koulikoro culture biologique
20	Mali	Technologie de récolte et de post récolte du fonio pour lutter contre l'aflatoxine
21	Mali	Compostage en tas amélioré
22	Mali	Etude de référence sur la chaîne de valeur Pomme de terre au Mali
23	Mali	Etude Diagnostique sur les chaînes de valeur sésame et fonio au Mali
24	Nigeria	Intégration de Biochar avec Neem
25	Nigeria	Taux d'application du fumier de volaille
26	Nigeria	Contraintes liées à la production biologique d'épices et de légumes
27	Nigeria	Effet de l'irrigation et de l'application de biochar sur un champ de plantain établi
28	Nigeria	Effets comparatifs du fumier de volaille et de l'engrais NPK sur la croissance et le rendement de l'oignon (Allium Cepa) et sur certains indices de fertilité du sol
29	Nigeria	Déterminants de l'utilisation du système d'agriculture biologique intégrée chez les petits exploitants agricoles du sud-ouest du Nigeria
30	Nigeria	Évaluation des pratiques traditionnelles d'élevage en vue de leur mise en conformité avec les normes biologiques au Nigeria
31	Nigeria	Propriétés et réaction de croissance du piment jaune (Capsicum chinense N.) influencées par différents paillis organiques
32	Rwanda	Pesticides biologiques faits maison à partir de matières végétales locales pour lutter contre les parasites dans la culture des fraises au Rwanda

33	Rwanda	Engrais organiques liquides faits maison à partir de matières premières végétales locales, d'animaux et de déchets domestiques pour la culture de l'ananas au Rwanda
34	Sénégal	Technique de conservation biologique des graines d'arachide, mil et niébé, destinés à la consommation
35	Sénégal	Technique de conservation biologique des semences d'arachide, mil et niébé
36	Sénégal	Technique de conservation des épis de mil (<i>Pennisetum glaucum</i>) dans un grenier
37	Sénégal	Production d'oignon à partir d'une plantation de bulbille
38	Sénégal	Utilisation de l'urine de vache pour lutter contre les termites dans les champs de mil (<i>Pennisetum glaucum</i>)
39	Sénégal	Conservation des oignons par déshydratation
40	Sénégal	Technique de lutte contre les cantharides (<i>Lytta vesicatoria</i>) dans les champs de mil (<i>Pennisetum glaucum</i>)
41	Sénégal	FICHE TECHNIQUE SUR LA PRODUCTION BIOLOGIQUE DU POIVRON
42	Sénégal	FICHE TECHNIQUE SUR LA PRODUCTION BIOLOGIQUE DU GOMBO
43	Tanzanie	Traitement des semences - utilisation d'extraits botaniques, en particulier Alovera+café
44	Tanzanie	Gestion de la fertilité du sol à l'aide d'engrais Minjingu nafaka, de fumier de volaille et de bétail.
45	Tanzanie	Paillage à l'aide de paillis organiques (balle de riz et herbes sèches).
46	L'Ouganda	Rôle des termites militaires (<i>Pseudocanthotermes militaris</i>) dans l'amélioration de la productivité des sols dans les agroécosystèmes tropicaux
47	L'Ouganda	Potentiel des termitières et des sols environnants en tant qu'amendements dans les petites exploitations agricoles du centre de l'Ouganda
48	L'Ouganda	Effet de l'approche linéaire de la gestion des mauvaises herbes dans l'agroécosystème : Une revue
49	L'Ouganda	Effet de l'application conjointe de biochar d'épis de maïs, de fumier de ferme et d'engrais NPK sur un sol tropical
50	L'Ouganda	Impacts sur l'accès aux facteurs de production parmi les petits exploitants agricoles du centre de l'Ouganda pendant le confinement COVID-19

7.2 Terres consacrées à l'agriculture biologique

Conformément aux objectifs fixés, la proportion de terres consacrées à l'agriculture biologique devrait augmenter de 10 %. Il est significatif que 61 % des terres des neuf pays aient été converties à l'agriculture biologique et que des progrès aient été réalisés entre 2019 et 2021 au cours de la période couverte par le rapport, comme le montre la figure 8 ci-dessous:

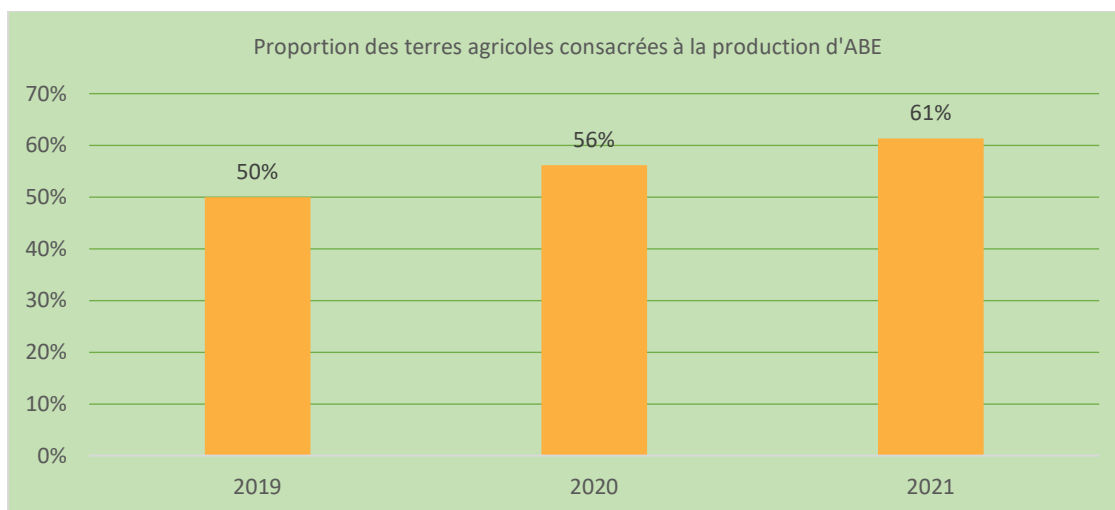


Figure 8 : Proportion de terres agricoles en production ABE

Selon la définition de l'UE, la "superficie biologique totale" comprend à la fois la "superficie agricole biologique certifiée" et la "superficie en cours de conversion à l'agriculture biologique", les exploitations agricoles étant soumises à un processus de conversion de 2 à 3 ans avant d'être certifiées biologiques.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les pays ont réussi à augmenter la proportion de terres consacrées à la culture biologique :

Tableau 6 : Pourcentage de terres cultivées selon le mode biologique dans les pays mettant en œuvre l'ABE.

Pays	2019	2020	2021
Bénin	51%	71%	92%
Éthiopie	20%	23%	24%
Kenya	31%	31%	34%
Mali	32%	34%	34%
Nigeria	67%	67%	68%
Rwanda		72%	94%
Sénégal	65%	75%	70%
Tanzanie	62%	64%	64%
L'Ouganda	79%	80%	81%
Taille moyenne des terrains	50%	56%	61%

7.3 Nombre de petits exploitants agricoles adoptant les pratiques agricoles ABE-I

Objectif : Les agriculteurs ciblés sont au nombre de 24,300.

Selon la définition de l'UE, l'agriculture biologique fait référence à la méthode de production alimentaire qui vise à utiliser des substances et des processus naturels. Elle évite ou réduit considérablement l'utilisation de produits chimiques de synthèse, applique des normes élevées en matière de bien-être animal et exclut l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Cette démarche est bénéfique pour la biodiversité, la santé des sols et la qualité de l'eau.

Au cours de la période couverte par le rapport, le projet a réalisé d'importants progrès en veillant à ce que l'adoption de l'ABE-I et des pratiques agro-écologiques par les agriculteurs continue de croître. Les résultats actuels situent l'adoption à 87 %, comme le montre le graphique ci-dessous:

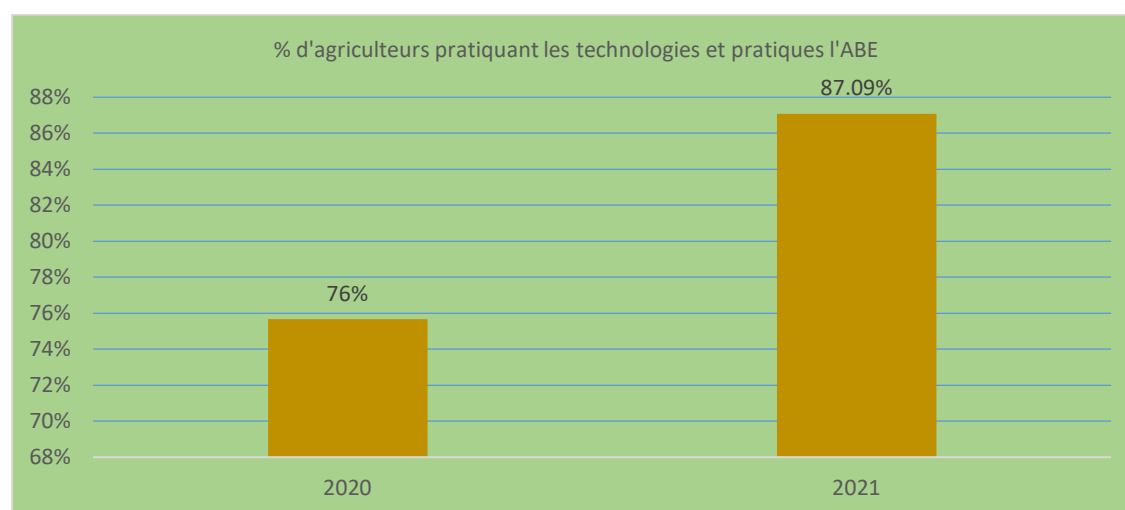


Figure 9 : Proportion des terres agricoles consacrées à la production d'ABE

L'augmentation du nombre d'agriculteurs ayant adopté l'ABE est un indicateur clé du fait que les agriculteurs ont commencé à adopter l'agriculture biologique sur la base du soutien apporté par les partenaires par le biais de la vulgarisation, de la formation, de l'équipement et de la diffusion d'informations fréquentes sur l'agriculture. Le nombre d'agricultrices ayant adopté l'ABE s'élève à 6 435 (55 %) et celui des agriculteurs à 45 %. Ces chiffres sont inférieurs à l'objectif du projet qui était de 60 % et 40 % respectivement pour les femmes et les hommes. En outre, le projet encourage l'implication des jeunes dans les pratiques agricoles agro-écologiques et, jusqu'à présent, 22 % des personnes impliquées sont des jeunes (âgés de moins de 35 ans). Ces résultats pour les jeunes dans le projet sont encourageants avec 22% par rapport à l'objectif fixé de 10%.

Tableau 7 : Nombre d'agriculteurs ayant adopté les pratiques et technologies ABE/AE.

Répartition par sexe	Chiffres et pourcentages 2019	2020 Chiffres et pourcentages	2021 Chiffres et pourcentages	2022 Chiffres et pourcentages	Total des résultats cumulés
Homme	2,736 (53%)	3,223 (48%)	4,727 (45%)	5,259 (45%)	5,259 (45%)
Femme	2,418 (47%)	3,446 (52%)	5,784 (55%)	6,435 (55%)	6,435 (55%)
La jeunesse	1,178 (21%)	1,396 (21%)	2,271 (22%)	2,526 (22%)	2,526 (22%)
Totals	5,154 (88%)	6,669 (76%)	10,511 (87%)	11,694 (87%)	11,694 (87%)

- ❖ Parmi les pratiques d'agriculture biologique/durable adoptées, on peut citer les suivantes:
- ❖ L'engrais vert
- ❖ Fabrication de biochar
- ❖ Utilisation de la terre des fourmilières
- ❖ Irrigation goutte à goutte
- ❖ test du potentiel biofertilisant et de la propriété allélopathique (effet insectifuge) des mauvaises herbes de la banane *Boerhavia diffusa* (Nyctaginaceae) + *Croton hirtus* (Euphorbiaceae) + *Chromolaena odorata* (Asteraceae) dans la fertilisation organique de la banane.

7.4 Volumes de production végétale et animale de l'ABE.

Objectif : augmentation de 20 % du volume de la production végétale et animale de l'ABE.

Au cours de la période couverte par le rapport, la production agricole et animale de l'ABE en volume a continué d'afficher une trajectoire ascendante, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 10 : Proportion des terres agricoles en production ABE

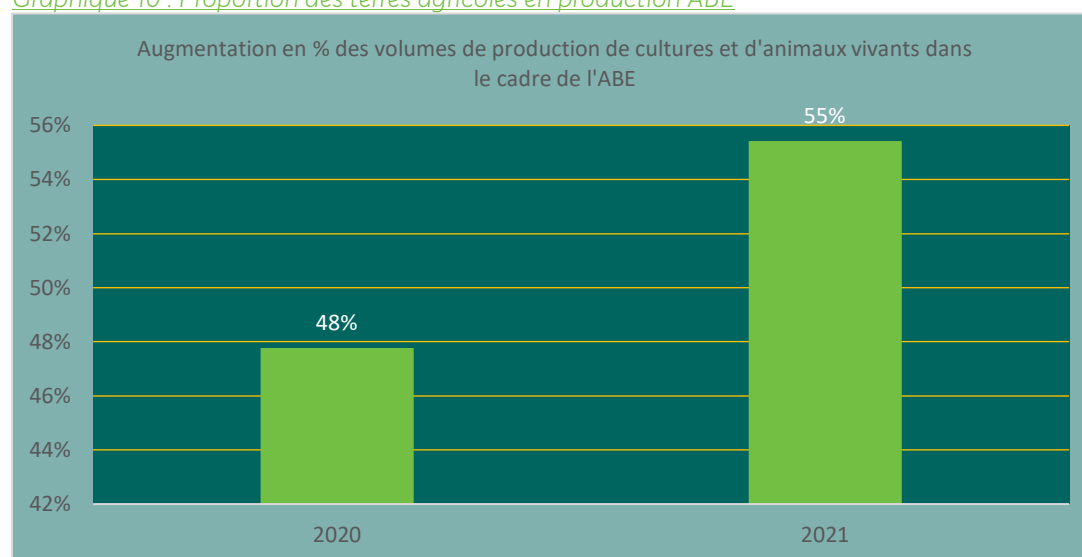


Figure 10 : Proportion des terres agricoles consacrées à la production d'ABE

Cela montre que les pratiques ABE et la promotion des chaînes de valeur pour le projet portent leurs fruits. Les performances des pays sont présentées dans le tableau 8.

Tableau 8 : Liste des volumes de production végétale et animale dans les pays mettant en œuvre l'ABE.

Pays	Volumes/quantités totaux (en kg) pour le produit de la chaîne de valeur ABE	2020 Volumes/quantités totaux (en kg) pour les produits de la chaîne de valeur ABE	2021 Volumes/quantités totaux (en kg) pour les produits de la chaîne de valeur ABE
Bénin	2,487.58	2,487.23	2,610.13

Éthiopie	251.67	396.53	396.76
Kenya	107.75	95.40	420.54
Mali	1,123.62	1,231.79	1,358.43
Nigeria	2,503.89	3,038.97	3,466.93
Rwanda		2,638.33	2,620.37
Sénégal	923.10	884.51	904.23
Tanzanie	291.56	269.65	274.51
Ouganda	260.37	589.22	510.49
Total général	1,132.64	1,673.77	1,760.32

7.5 Consommation de produits biologiques par les ménages ABE-I

Objectif : augmentation de 20 % de la consommation de produits biologiques parmi les ménages ABE, ventilée par sexe et par âge

La consommation de produits biologiques au cours de la période de mise en œuvre a augmenté de 79 % par rapport à l'objectif de 20 %. Les résultats ont été analysés sur la base des dépenses des ménages en articles ménagers au cours de la période de référence. Un produit ABE est un produit issu d'un système agricole qui évite l'utilisation d'engrais artificiels, de pesticides, de régulateurs de croissance et qui exclut l'irradiation et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (GMOs).

Les résultats s'affichent comme indiqué dans la figure 11 ci-dessous:

:

Graphique 11 : Proportion des terres agricoles consacrées à la production d'ABE

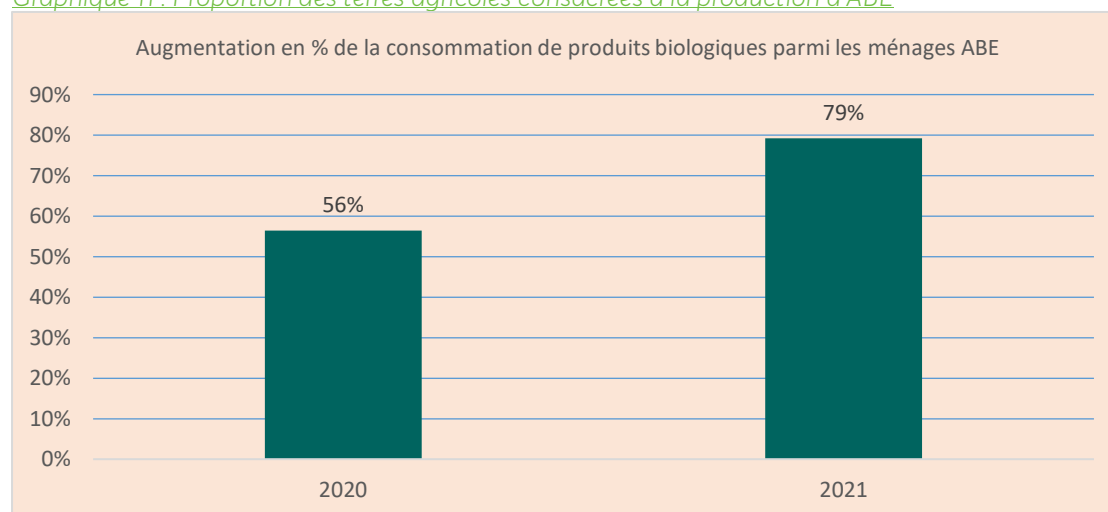


Figure 11 : Proportion des terres agricoles consacrées à la production d'ABE

7.6 Nombre de groupes PGS constitués

Selon IFOAM Organics International, les systèmes participatifs de garantie (SPG) sont des systèmes d'assurance qualité à vocation locale qui certifient les producteurs sur la base de la participation active des parties prenantes et qui reposent sur la confiance, les réseaux sociaux et l'échange de connaissances. Les SGP ont pour objectif de fournir une garantie crédible aux consommateurs à la recherche de produits biologiques que les normes de production biologique sont respectées. Le système fonctionne à l'aide d'outils de certification collectifs, de normes, de mécanismes de vérification de la conformité et de procédures de gestion documentées.

Le projet vise la formation de groupes PGS qui sont des groupes très importants dans le secteur biologique pour soutenir le développement de produits biologiques certifiés dans les pays de l'ABE au niveau local. Le cadre de règles et de règlements des PGS est considéré comme un système alternatif bon marché d'assurance de la qualité des produits biologiques. Le système PGS fonctionne par l'intermédiaire de groupes d'agriculteurs dans le cadre d'un processus collectif et participatif (apprentissage et échanges, autocontrôle et évaluations) afin de garantir la crédibilité et de réduire les coûts par rapport aux systèmes de certification par une tierce partie.

Au moment de la rédaction du rapport, 749 agriculteurs avaient rejoint les groupes PGS. Au total, 24 groupes PGS ont été constitués et les pays représentés sont les suivants :

Les pays représentés par les groupes PGS font la promotion des légumes, des fruits, des épices, des tomates, du soja, des bananes et des ananas.

Pays	Nombre de groupes	Nom des groupes PGS	Chaînes de valeur
Le Nigéria	7 groupes	Groupe d'agriculteurs biologiques Ire Akari Amaeti Imama Group Groupe de femmes Ikot Ekpene Groupe PGS bio Ajibode Groupe PGS organique Elekuru Groupe PGS bio Sakoro Groupe PGS bio Ajoro Groupe Eko-farm Ifelodun Temidire Alafe	Légumes, fruits et épices
Le Bénin	5 groupes	CP Soja Bio de Kandi CP Soja Bio de Aklampa CP Soja Bio de Djidja CP Soja Bio de Aklampa Organic plantain control group LINGBAHOUN of GAKPE	Soja Soja Tomates Bananes
Le Mali	4 groupes	N'Djimbougou Déni Woro Bougounina	Sesame
Sénégal	2 groupes	NAT BI SESSENE NAT BI THIES	ML NIEBE

Tanzanie	2 groupes	Uwamabo Jumbo	Fruits et légumes
Ouganda	2 groupes	Association des agriculteurs biologiques de Masaka Bukunda PGS Suluma Food LTD	Ananas Tomates
Éthiopie	1 groupe	Abdi Boru Coopérative de production et de commercialisation biologique	Pommes de terre
Kenya	1 groupe	Les agriculteurs biologiques de Kabare	Tomates
Rwanda	Aucun groupe	Aucun groupe n'a été signalé	

7.7 Pratiques ou éléments d'ABE mis en œuvre dans le cadre de la politique nationale

Conformément à l'intégration de l'ABE dans les politiques, stratégies et programmes nationaux en Afrique, les organisations chefs de file nationales (CLO) qui coordonnent le pilier 4 ont fait des progrès dans le développement de la politique et du plaidoyer en faveur de l'ABE dans leur pays. Comme le montre le graphique ci-dessous, 12 documents politiques sont en cours d'élaboration.

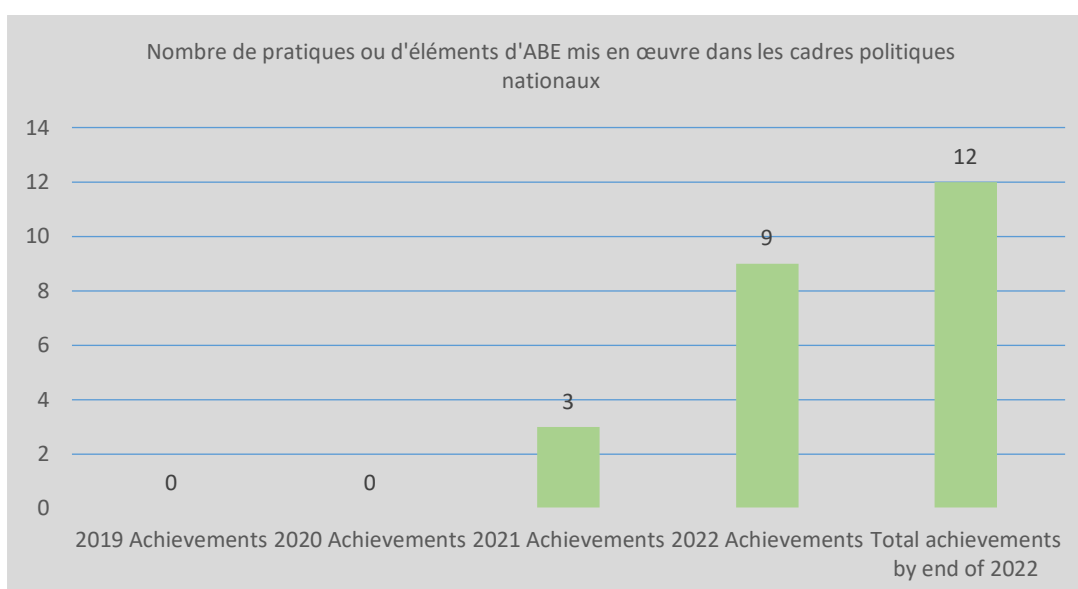


Figure 12 : Nombre de pratiques ou d'éléments d'ABE mis en œuvre dans les cadres politiques nationaux.

Les documents politiques suivants ont été signalés comme étant en cours d'élaboration par les 9 pays:

Tableau 9 : Liste des documents politiques élaborés par les partenaires de mise en œuvre dans les pays de l'ABE.

Pays	Politique/plan/stratégie
Bénin	La Loi N° 2022 - 14 du 19 Juillet 2022 portant orientation agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Bénin en ses articles 26 & 27, accorde une place pour la promotion de l'agriculture écologique et biologique AEB.
Bénin	Stratégie Nationale de Production Ecologique et Biologique du Bénin

Bénin	(Plan Stratégique pour le Développement du secteur Agricole Orientation 2025 et plan National d'Investissement Agricole 2017 – 2025)
Kenya	Politique et législation en matière d'agriculture biologique dans le comté de Muranga
Mali	Plaidoyer lobbying pour la prise de l' arrêté d'application du décret N° 09-314 PRM du 19 juin 2009 ion des produits agricoles AB et ABE
Mali	Harmonsation des cahiers de charges SPG
Mali	Subvention des Intrants organiques
Nigeria	Politique nationale en matière d'agriculture biologique
Sénégal	BOS_PS_Structuration PSE VERT_Support AOS _VF1
Tanzanie	Agriculture intelligente face au climat
Tanzanie	TROISIEME PROJET NEOAS DEC 2022 (Mar) pour examen 041123 2
L'Ouganda	Politique nationale en matière d'agriculture biologique

NB: Il est intéressant de noter avec inquiétude qu'il n'y a pas eu d'évolution politique en Éthiopie et au Rwanda.

L'élaboration d'une politique catalytique a été soutenue par des plateformes nationales solides constituées au niveau national. Ces plateformes sont composées d'agriculteurs et d'organisations d'agriculteurs, d'organisations de consommateurs, d'OSC, de NOAMS, d'instituts de recherche, d'universités, d'entreprises privées, du ministère de l'agriculture, d'organismes de certification, d'organisations de femmes, d'organisations de jeunes, etc.

L'Ouganda compte 11 membres, le Rwanda 22 membres, la Tanzanie 16 membres, le Nigeria 115 membres (le plus grand nombre de membres), l'Éthiopie 41 membres, le Bénin 6 membres, le Mali 31 membres et le Sénégal 44 membres. **Voir l'annexe 14 : Plateforme nationale ABE membres de l'ABE-I au niveau national.**

8. SECRÉTARIATS DE L'ABE 2022 POINTS SAILLANTS

8.1 Secrétariat du comité de pilotage continental de l'initiative UA ABE

Au cours de la période considérée, le CSC a tenu deux réunions en juin et en décembre. Ces réunions ont eu lieu respectivement en Afrique du Sud et au Kenya



La 17e réunion du Comité directeur continental (CSC) de l'Initiative pour l'agriculture biologique écologique (ABE-I) s'est tenue à Sandton City, en Afrique du Sud, du 6 au 9 juin 2022.



Le 18e comité directeur continental (CSC) de l'initiative de l'Union africaine pour l'agriculture biologique et écologique (ABEI) s'est tenu au Sarova White sands Beach Resort and Spa à Mombasa, au Kenya

Annexe 15 : Procès-verbal de la 17ème réunion du CSC ; Annexe 16 : Procès-verbal de la 18ème réunion du CSC

I. PRINCIPALES DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS DES REUNIONS DU CSC EN 2022

A. Gouvernance des réunions du CSC

Le sous-comité a noté que l'ordre du jour actuel prévoyait que les membres du comité principal soient tenus de fournir des mises à jour techniques externes au sous-comité, ce qui créait une duplication des rôles pour le sous-comité. Cela devrait être évité.

B. Alignement de l'initiative ABE sur les résultats de l'UNFSS et d'autres déclarations mondiales Le sous-comité a observé qu'une résolution antérieure visant à aligner l'AOA sur les résultats du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS) et sur d'autres objectifs mondiaux devrait être révisée, étant donné que l'AOA est déjà alignée sur son plan stratégique. Les partenaires devraient plutôt veiller à ce que l'initiative ABE produise les résultats escomptés.

C. Le concept de l'initiative ABE menée par l'UA par rapport à l'initiative ABE de la DDC

Le sous-comité a observé que lors de l'évaluation externe du projet par la DDC, une confusion a été constatée dans le fait que l'initiative ABE était désignée comme étant dirigée par l'UA ou par la DDC. Il a été souligné que l'initiative ABE émane d'une décision de l'UA et devrait être désignée comme l'initiative ABE de l'UA.

D. Harmonisation du calendrier des événements des partenaires de l'ABE

Le sous-comité a constaté des chevauchements dans les événements continentaux organisés par divers partenaires, ce qui réduit la possibilité de créer des synergies et des opportunités de soutien. Il devrait y avoir une meilleure coordination dans la planification des événements continentaux par les différents partenaires.

A. Intégration de l'ABE dans les plans régionaux d'investissement agricole (PRAI) et les plans nationaux d'investissement agricole conformes à la convention de Malabo (NAIPs)

Le sous-comité a observé que pour atteindre cet objectif, l'initiative abe devrait aller au-delà des 9 pays participants actuels. S'engager davantage avec les CER et les pays partenaires dans le cadre du PDDAA serait un moyen plus efficace d'atteindre cet objectif.

A. Lien entre la NOARA et le FARA

Le sous-comité a réexaminé cette question et a noté qu'une lettre de la CUA au FARA n'est pas une question de lien mais une introduction. Une lettre de la CUA se situe au niveau politique et peut prendre du temps et retarder le processus. Yemi Akinbami, est déjà bien au fait de l'initiative ABE et pourrait être approché au niveau technique par le biais d'une lettre signée par le Président du CSC.

A. Carte de route du FMSS TWG

Le sous-comité a salué le travail entrepris par le groupe de travail technique du FMSS et a noté que la mise en œuvre de sa feuille de route nécessitait des ressources substantielles.

A. Création d'un GTT du CSC sur la certification

Le sous-comité a noté avec inquiétude que la certification et les normes de l'ABE sont un élément qui devrait être abordé pour rendre le commerce biologique possible pour les agriculteurs.

A. Coalition de partenaires techniques et de développement internationaux soutenant l'ABE en Afrique

Le sous-comité s'est dit préoccupé par le fait que, pour que l'ABE s'étende au-delà des neuf pays et pour minimiser le risque que les donateurs réduisent leur financement à la fin des cycles de financement, il est urgent de former et de lancer la coalition des partenaires techniques et de développement internationaux qui soutiennent l'ABE, comme le prévoit la décision sur l'OA. La coalition devrait fournir une proposition de valeur claire et tangible pour les nouveaux et les anciens partenaires afin de soutenir l'ABE-I.

E. Prochaines évaluations/études de l'ABE

La sous-commission a reçu des informations actualisées sur les points suivants

- i. L'évaluation du paysage des initiatives ABE en Afrique
- ii. Le rôle de la jeunesse dans l'agro-écologie en Afrique

F. Agro-écologie

Le CSC a discuté de l'appel de plus en plus pressant lancé aux partenaires de l'ABE pour qu'ils adoptent l'agro-écologie et des implications pour la question de la certification et des normes. L'Organisation africaine de normalisation (ARSO) a informé la réunion qu'il était possible d'élaborer des normes pour les indicateurs alignés sur les principes de l'agro-écologie.

G. Plate-forme politique de haut niveau

Le sous-comité s'est dit préoccupé par le fait que l'initiative ABE n'a pas bien participé à la COP27 et au CAADP PP, estimant qu'il s'agissait d'occasions manquées. Toutefois, il a noté que certains membres du CSC ont participé à la COP27 et au PP du PDDAA.

H. Examen du plan stratégique de l'initiative ABE (2015-2025)

Le sous-comité a discuté et formulé des recommandations sur la feuille de route menant à l'examen et à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique (2025-2035). Les documents clés, y compris les rapports d'évaluation, seront mis à la disposition des consultants recrutés..

B. Lancement de la plateforme régionale de l'ABEI pour l'Afrique australe:

Après la 18e réunion du CSC, la BvAT a organisé une réunion avec des parties prenantes invitées d'Afrique australe afin de discuter et de développer une note conceptuelle pour l'établissement d'une plateforme régionale de l'ABEI en Afrique australe. Les parties prenantes ont cherché à s'appuyer sur les progrès réalisés jusqu'à présent et à renforcer le réseau d'organisations et de parties prenantes qui pratiquent et soutiennent l'agriculture biologique écologique dans la région, à construire et à lancer la plateforme de l'Initiative pour l'agriculture biologique écologique pour l'Afrique australe. Cette plateforme réunira les parties prenantes d'Afrique australe, notamment la société civile, les mouvements nationaux d'agriculture biologique, les organisations d'agriculteurs, les réseaux de soutien aux agriculteurs, les organismes de recherche et les universités, le secteur privé, les services gouvernementaux nationaux ainsi que les commissions économiques régionales, entre autres.

Pour ce faire, des structures nationales seront développées et renforcées, avec des rôles et des responsabilités clairement définis, afin de mener les activités nécessaires à la réalisation de l'objectif de la plateforme. Une structure régionale sera mise en place pour superviser le travail des plateformes nationales afin de coordonner les initiatives de collaboration visant à atteindre l'objectif.

II. ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE PLAIDOYER

Plusieurs activités politiques et de plaidoyer ont été organisés, parmi lesquelles:

1. Plate-forme multilatérale de l'ABEI

Une note conceptuelle pour le développement et l'établissement d'une plateforme multipartite de l'initiative ABE a été finalisée avec les contributions du CSC et est maintenant en cours de finalisation pour la mise en œuvre. La MSP s'articule autour de cinq groupes principaux:

1. un environnement politique favorable
2. Développement et gestion des connaissances
3. Marchés et commerce
4. Chaînes d'approvisionnement et intrants
5. Développement organisationnel

BvAT devrait jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance globale et la coordination de la mise en œuvre du MSP..

2. La 5e conférence africaine sur l'agriculture biologique (CAAB)

Une réunion spécialisée s'est tenue lors de la 18e session du CSC à Mombasa afin de discuter et de donner une orientation stratégique à la tenue du 5e CAAB, qui est une plate-forme politique clé pour l'initiative ABE. Il a été noté que le 5ème CAAB avait été reportée à plusieurs reprises et qu'AfrONet ne gérait pas la plateforme de manière efficace. Il a été convenu qu'un Comité de planification continentale (CPC) dirigé par la CUA, la BvAT et AfrONet soit constitué et planifie la conférence à Kigali, au Rwanda, en 2023, sans faille.

3. Le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA):

- Le CAADP a intégré l'ABE dans son cadre en intégrant deux indicateurs dans ses lignes directrices techniques pour le 4e cycle de RE à venir.
- Le BvAT doit commencer à rédiger le rapport sur la décision relative à l'agriculture biologique en s'appuyant sur les indicateurs ABE :
 - Part des terres agricoles soumises aux pratiques de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie
 - Statut des systèmes de semences gérés par les agriculteurs dans les instruments de la politique nationale en matière de semences et les dispositions institutionnelles.
- Une formation des formateurs (TOT) de 5 experts AEB des cinq régions d'Afrique a été entreprise. L'objectif de cette formation était de permettre aux experts de fournir un soutien technique lors des collectes de données aux niveaux régional et national.

- Le BvAT a fourni un soutien technique au Kenya pour sa révision de la loi de 2010 sur les semences et les variétés végétales, qui est en cours. Le projet de loi révisé, qui fait l'objet de consultations à différents niveaux, inclut désormais les systèmes de semences gérés par les agriculteurs et une allocation budgétaire a été allouée pour les soutenir.

Mobilisation des ressources

- Des discussions sont en cours avec Desira-Lift sur le financement de l'UE.
- Discussions avec AGRA sur le financement de l'ABE/agro-écologie.

8.2 SECRÉTARIATS RÉGIONAUX DE L'ABE

8.2.1.1 SECRÉTARIAT DE L'AFRIQUE DE L'EST

Annexe 17 : Procès-verbal de la 14ème réunion du CSR ; Annexe 18 : Procès-verbal de la 15ème réunion du CSR



14ème réunion du Comité directeur régional (CDR) de l'Afrique de l'Est à Kigali (Rwanda)

Au cours de la période couverte par le rapport, le Secrétariat de l'Afrique de l'Est, hébergé par Pelum Kenya, a organisé deux réunions du Comité de pilotage régional. La 14ème réunion du RSC s'est tenu les 27 et 28 avril 2022 à Kigali, au Rwanda, avec 20 participants, tandis que la 15ème réunion du RSC s'est tenu les 23 et 24 avril 2022 à Kigali, au Rwanda, avec 20 participants. 24 novembre 2023, à Nairobi, Kenya avec 18 participants. Pour les deux réunions, les participants venaient du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi.

Les décisions clés et les points d'action adoptés lors des deux réunions du CSR sont les suivants:

- ✓ *Le Secrétariat régional (SR) doit être le fer de lance de la mobilisation des ressources et de la planification en vue de l'élaboration d'une stratégie pour l'agriculture biologique en Afrique de l'Est.*
- ✓ *Les représentants de l'EAC doivent guider le RSC sur la manière dont la question du soutien de l'ABE-I peut être réintroduite au Conseil des ministres pour obtenir un soutien maximal.*
- ✓ *Les NOAM doivent se mettre en rapport avec les ministères de l'agriculture de certains pays pour connaître l'état d'avancement des normes de certification biologique.*
- ✓ *Les membres ont décidé de redoubler d'efforts pour commercialiser l'agriculture biologique auprès des consommateurs.*
- ✓ *Renforcement des capacités des membres du CSR en matière de normes d'agriculture biologique, de processus et d'opérations afin d'assurer une mise en œuvre adéquate.*
- ✓ *Les membres du CSR doivent être informés de l'avancement de la planification de la conférence sur l'agro-écologie pour l'Afrique de l'Est, prévue en mars 2023 et dirigée par le BuAT.*
- ✓ *Les membres du CSR doivent planifier leur participation à BIOFACH, y compris la création d'un pavillon pour l'Afrique de l'Est.*
- ✓ *Les rapports du Secrétariat régional doivent comporter une annexe contenant toutes les abréviations pour une meilleure compréhension par les membres.*
- ✓ *Le Secrétariat doit s'assurer de l'implication des dirigeants du CSR dans toutes les tâches et tous les plans clés entrepris par le Secrétariat et partager les mises à jour pour la représentation à différents niveaux.*
- ✓ *Les procès-verbaux des réunions du CSR doivent contenir des conclusions et des points d'action clairs pour faciliter la référence et être diffusés suffisamment tôt pour permettre l'action.*
- ✓ *Organisation d'un séminaire en ligne sur les normes biologiques et les processus et procédures de certification, animé par l'Organisation africaine de normalisation (ARSO) et d'autres experts.*
- ✓ *Renouvellement de la marque de produits biologiques - Kilimohai.*
- ✓ *Les pays doivent finaliser leurs stratégies respectives en matière d'agro-écologie pour soutenir l'ABEI.*
- ✓ *Il est nécessaire de compiler des données et des statistiques fiables sur la production biologique afin de soutenir les travaux de l'ABE et d'éclairer la planification et les réformes politiques dans les États membres.*
- ✓ *Sous-comité de 5 membres nommé pour travailler avec l'EAC dans le cadre de l'équipe technique sur le développement de la stratégie agro-écologique de l'Afrique de l'Est.*
- ✓ *Sensibilisation des membres du CSR aux processus et procédures de certification des produits biologiques.*
- ✓ *La soumission du concept ABEI à l'EAC pour adoption sera effectuée par le gouvernement kenyan par l'intermédiaire du secrétaire à l'agriculture et les États membres feront pression sur leurs gouvernements respectifs pour obtenir leur soutien.*

- ✓ *Les membres des OCL et les partenaires de l'agro-écologie de la région et d'ailleurs participeront à la première conférence sur l'agro-écologie en Afrique de l'Est, qui se tiendra au Kenya en mars 2023.*
- ✓ *Les CLO et leurs partenaires doivent être sensibilisés aux indicateurs ABE du PDDAA pour les rapports d'examen semestriels.*
- ✓ *La BOAM doit conseiller au gouvernement burundais d'envoyer un représentant lors des réunions du CSR et d'autres engagements clés de l'ABEI dans la région.*
- ✓ *Le RSC doit écrire au CSC concernant les problèmes de gestion et de coordination auxquels AfrONet est confronté.*

Les parties prenantes de l'ABE en Afrique de l'Est ont continué à plaider pour que la CAE reconnaisse et soutienne l'agenda de l'ABE.

Au cours de la période couverte par le rapport, trois réunions d'engagement ont été organisées impliquant les membres du CSR de l'ABEI et la plateforme ISFAA sous l'égide du Kenya et du ministère de l'Agriculture.

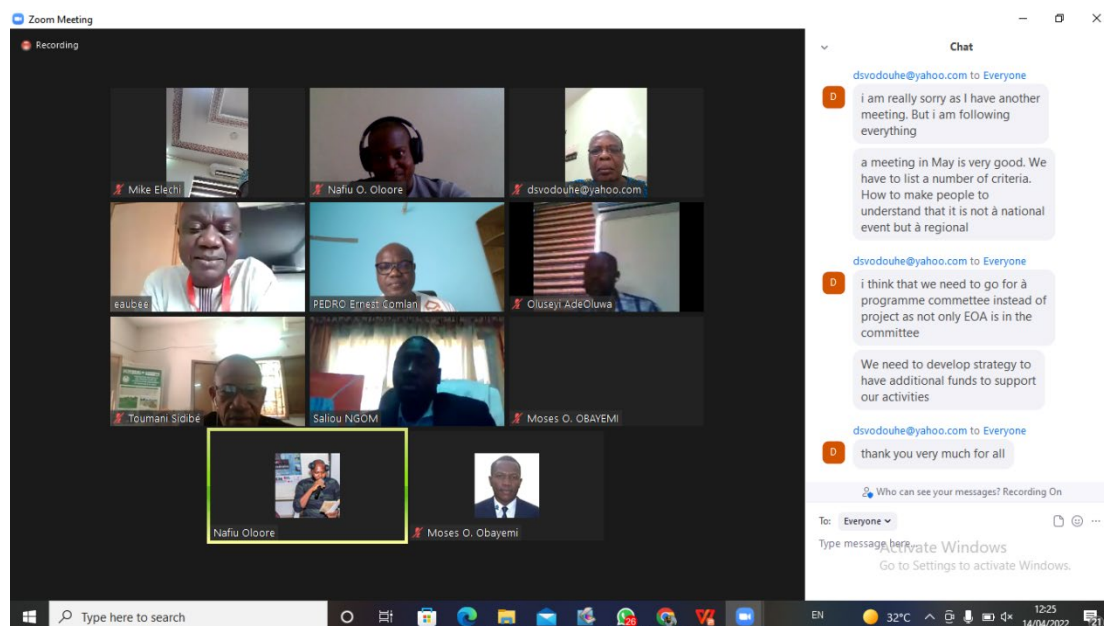
La première réunion s'est tenue le 22 juin 2022 à Nairobi pour discuter du suivi de la CAE concernant l'adoption de l'agenda de l'initiative ABE. Les actions clés convenues sont les suivantes;

- Reformuler le concept, la note en préparation de la présentation au Conseil sectoriel de la CAE. Le ministère de l'agriculture et PELUM Kenya doivent prendre l'initiative.
- Le Secrétariat régional doit organiser une réunion avec les responsables techniques du ministère qui assistent aux réunions de la CAE et faire pression sur d'autres pays pour qu'ils adoptent une position commune.
- Organiser une réunion d'atelier pour entreprendre la rédaction de la note conceptuelle. Cette réunion sera dirigée par le ministère de l'agriculture et PELUM Kenya accueillera la réunion.
- Le Secrétariat continental organisera une réunion régionale concernant la soumission du concept au mois de septembre ou d'octobre 2022. Le coordinateur du Secrétariat continental dirigera.

La deuxième réunion, qui s'est tenue le 8 juillet 2022 au ministère de l'agriculture du Kenya, a rassemblé 4 participants pour élaborer une feuille de route sur le suivi de l'EAC et organiser une réunion de rédaction de concepts. La troisième réunion s'est tenu le 27 et 28 juillet 2022 avec la participation des membres du CSR au Kenya et des représentants du ministère de l'agriculture. Une note conceptuelle sur l'ABE a été développée et préparée pour être soumise à l'EAC par le gouvernement du Kenya, par le biais du ministère de l'agriculture et du développement du bétail.

8.2.1.2 SECRÉTARIAT DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Annexe 19 : Procès-verbal du 10e CSR ; Annexe 20 : Rapport de présence à Biofach



Une 10ème réunion virtuelle du CSR de l'Afrique de l'Ouest présidée par la CEDEAO.

Au cours de la période couverte par le rapport, l'activité la plus importante du comité de pilotage régional (CPR) en Afrique de l'Ouest a été la tenue de réunions pour discuter de la mise en œuvre de l'ABE dans la région.

La CEDEAO continue de piloter l'agenda régional de l'ABE en Afrique de l'Ouest en présidant les réunions du comité de pilotage régional.

M. Ernest Aubeé de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a organisé la 10ème réunion hybride du Comité de Pilotage Régional (CPR) le jeudi 14 avril 2022 afin de passer en revue les activités de l'Initiative ABE en Afrique de l'Ouest et d'évaluer l'organisation de la Conférence du Burkina Faso. La réunion hybride a donné aux membres du Comité de pilotage régional l'occasion de discuter de questions cruciales liées à la croissance de l'Initiative pour l'agriculture biologique et écologique dans la région, telles que la mise à jour des activités du Secrétariat régional de l'ABE en Afrique de l'Ouest, la mise à jour de la mise en œuvre du projet ABE par les pays de mise en œuvre, ainsi que les mises à jour de la 6e Conférence ouest-africaine sur l'agriculture biologique (WAO) au Burkina Faso.

Le Secrétariat régional a également entrepris une étude de bureau afin d'examiner les lacunes de l'agriculture écologique et biologique parmi les parties prenantes en Afrique de l'Ouest. L'étude a utilisé un questionnaire électronique pour collecter des données auprès de 214 praticiens de l'agriculture biologique dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Les participants venaient de neuf pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Nigeria et le Togo. Douze catégories de parties prenantes ont été identifiées, notamment Éducation/formation, partenaires techniques, chercheurs, professionnels des médias, prestataires de services de vulgarisation,

agriculteurs, consommateurs, organisations de la société civile, transformateurs, producteurs d'intrants, décideurs politiques et négociants.

Les lacunes identifiées en matière de capacités opérationnelles sont classées dans l'ordre suivant : Indisponibilité des intrants biologiques (76), manque d'information (61) sur l'agriculture biologique, fonds insuffisants pour l'agriculture biologique (59), inaccessibilité au marché biologique (50), mauvaise gestion des ravageurs et des maladies (43), formation (42) et promotion de l'agriculture biologique (42) inadéquates, mauvaise politique gouvernementale (41), manque d'équipements modernes (41), l'inabordabilité des intrants biologiques (27), le coût élevé de la certification (25), la faiblesse de la recherche sur l'agriculture biologique (23), l'insuffisance du personnel technique et des agents de vulgarisation en agriculture biologique (17), la mauvaise mise en réseau des organisations biologiques en Afrique de l'Ouest (14), l'inadéquation de la chaîne de transformation, de stockage et de valorisation (12) et la mauvaise gestion des sols pour l'agriculture biologique (12).

Le développement de l'agriculture biologique et écologique en Afrique de l'Ouest pourrait être amélioré si une attention adéquate est accordée aux lacunes révélées en matière de capacités des parties prenantes.

Les parties prenantes de l'ABE en Afrique de l'Ouest ont également assisté virtuellement à Biofach 2022. Pour renforcer, soutenir et sensibiliser au développement du marché en Afrique de l'Ouest, le Secrétariat régional de l'ABE-I, sous la direction avisée de M. Ernest Aube de la Commission de la CEDEAO, a soutenu les leaders du pilier 3 des pays de mise en œuvre, les principaux membres du Comité directeur régional et le personnel du Secrétariat régional pour participer virtuellement à la Biofach 2022, à Nuremberg. L'événement a eu lieu du 26 au 29 juillet 2022. Le salon BioFach est le plus grand salon au monde consacré à l'alimentation et à l'agriculture biologiques. Il s'agit d'un programme annuel qui se déroule au mois de février à Nuremberg, en Allemagne. En tant que plus grande foire commerciale, elle offre la possibilité de présenter des produits agricoles, des produits et des services biologiques provenant de nombreuses régions du monde. Il permet aux acteurs de l'agriculture biologique de faire du commerce et de créer des réseaux. En outre, de nombreux séminaires portant sur des questions liées à l'agriculture biologique sont organisés à différents moments de l'événement.

Les recommandations suivantes ont été formulées à la suite de la participation à l'événement BIOFACH:

- ❖ Tous les États membres de la région devraient être encouragés à participer à l'événement annuel BIOFACH à l'avenir.
- ❖ Les inscriptions pour le prochain BIOFACH commencent immédiatement après chaque événement sur le site suivant - <https://www.biofach.de/en>
- ❖ La Commission de la CEDEAO, en tant que principal bloc économique, devrait encourager les ministres et les secrétaires permanents des ministères de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, ainsi que les organismes parapublics concernés, à participer au programme annuel de la BIOFACH.
- ❖ Le Groupe ABE d'Afrique de l'Ouest, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, devrait contribuer à l'organisation d'un événement parallèle annuel au BIOFACH afin d'encourager la participation des pays membres.

Suivi du projet de plateforme régionale de commerce biologique en Afrique de l'Ouest afin de rassembler les parties prenantes de l'agriculture biologique écologique dans la région.



9. RAPPORT FINANCIER

ANALYSE DU RAPPORT FINANCIER DE 2022

Voir l'annexe 21 : Rapport financier pour l'année 2022 et l'annexe 22 : Déclarations vérifiées.

1. Financement reçu

Le financement pour la période se terminant le 31 décembre 2022 (1.210.489 USD) a été reçu en une seule tranche le 29 août 2022. (Voir tableau 10)

Tableau 10 : Répartition du solde des fonds

Moins d'engagement de la part des donateurs	(26,712.39)
Soldes à recevoir	
Nigeria Organic Agriculture (NOAN)	2,762.43
Tanzania Organic Agriculture (TOAM)	21,759.40
INSTITUTE OF SUSTAINABLE DEV.(ISD)	14,433.30
PELUM Uganda	55,695.56
OBEPAB	15,651.33
PELUM Kenya	30,564.55
KOAN	91,229.64
AFRONET	3,192.85
CNCR- Sénégal	18,396.01
ROAM	64,262.20
FENABE	18,267.08
Solde de la BvAT	159,997.98
Banque - Dépôt fixe au 31 décembre 2022	104,033.41
Solde bancaire au 31 décembre 2022	443,991.02
	1,017,524.37

2. Revenus d'intérêts

Les fonds du projet ont été placés temporairement en dépôt fixe en attendant d'être versés aux partenaires de mise en œuvre, ce qui a permis au projet de bénéficier d'un revenu supplémentaire de 5,265 USD, net de retenues à la source.

3. Répartition des excédents

L'excédent de fonds de 1,017,524,37 USD se rapporte à:

- ✓ Fonds déjà versés aux partenaires et non utilisés au 31 décembre 2021 s'élevant à 336,214,35 USD.
- ✓ Fonds détenus par la BvAT sur le compte bancaire du projet s'élevant à 708 022,41 USD.
- ✓ Dépenses non payées au 31 décembre 2021 USD 26,712.399

Utilisation des fonds

1. Frais du personnel

La ligne budgétaire pour le personnel de l'unité de gestion du projet n'a pas été entièrement utilisée car l'ajustement annuel du coût de la vie a été de 9 % par rapport aux 10 % prévus dans le budget.

2. Les voyages

Les voyages internationaux ont été plus nombreux en 2022 car les restrictions de voyage dues à Covid19 ont été levées et, malheureusement, les frais de voyage ont dépassé le budget.

3. Investissements généraux/équipements

Au cours de la période considérée, aucun équipement n'a été acheté.

4. Utilisation des fonds de projet par les partenaires

L'utilisation actualisée par les partenaires des fonds fixes décaissés au 30 juin 2022 est présentée dans le tableau 11 ci-dessous.

Table 11: Fixed & Innovation Fund Utilization

FIXED FUND						
	EOA PARTNERS	Balance as at 31.12.2022	2023 disbursement	Returns Received 30.06.2023	Balance as at 30.06.2023	% Utilization
Code	Particulars	Amount I USD				
111001	Nigeria Organic Agriculture	18,567.03	-		18,567.03	0%
111002	Tanzania organic Agriculture	21,759.40	39,836.00		61,595.40	0%
111003	Institute for Sustainable Deve	14,433.30	-		14,433.30	0%
111004	PELUM- Uganda	154.56	-	-	154.56	0%
111009	OBEPAB	12,951.33	-		12,951.33	0%
111011	PELUM- Kenya	30,564.55	-	(23,094.06)	7,470.49	76%
111013	KOAN	43,893.34	-		43,893.34	0%
111022	AFRONET	3,192.85	-		3,192.85	0%
111029	CNCR-Senegal	18,396.01	-		18,396.01	0%
111030	ROAM-EOAI	64,262.20	39,836.00		104,098.20	0%
111032	FENABE	18,267.08	39,836.00		58,103.08	0%
111033	NOARA	-	-		-	0%
		246,441.65	119,508.00	(23,094.06)	342,855.59	
INNOVATION FUND						
	EOA PARTNERS	Balance as at 31.12.2022	2023 disbursement	Returns Received 30.06.2023	Balance as at 30.06.2023	% Utilization
Code	Particulars	Amount I USD				
111001	Nigeria Organic Agriculture	39,736.41	-		39,736.41	0%
111004	PELUM- Uganda	55,541.00	-	-	55,541.00	0%
111009	OBEPAB	2,700.00	-		2,700.00	0%
111013	KOAN	47,336.30	-		47,336.30	0%
		145,313.71	-	-	145,313.71	

- ❖ D'après l'utilisation déclarée à la fin du mois de juin 2023, la plupart des partenaires n'ont pas reçu leurs décaissements pour l'année en raison de l'insuffisance des fonds sur le compte ABE. Les partenaires recevront les fonds une fois que la DDC aura débloqué les fonds approuvés pour la période d'extension des coûts. Les partenaires pour lesquels nous avons débloqué des fonds sont TOAM, ROAM et FENABE Mali.
- ❖ Au cours de l'année, le Fonds d'innovation a été attribué à deux partenaires en Afrique de l'Est et de l'Ouest, PELUM UGANDA et NOAN respectivement, pour un montant total de 111 082 USD.
- ❖ Il n'y a pas eu beaucoup d'activités à signaler en termes de dépenses pour NOAN et PELUM UGANDA car les fonds ont été déboursés tard dans l'année (décembre 2022), ce qui a limité le temps de mise en œuvre d'activités significatives justifiant l'établissement d'un rapport. Ils sont cependant en train de mettre en œuvre des activités conformément à leurs plans de travail, ce qui sera reflété dans les rapports financiers ultérieurs.
- ❖ Les bénéficiaires initiaux du Fonds d'innovation, KOAN et OBEPAB, ont mis en œuvre un nombre substantiel d'activités au cours de l'année 2022, avec respectivement 49 % et 99 %. L'addendum permettant à KOAN d'utiliser le montant restant a été élaboré.

10. CHALLENGES/ DÉFIS À RELEVER

INSTITUTIONNEL

- ❖ Soutien financier limité en ressources humaines au niveau de la mise en œuvre. Le financement de la DDC a été conçu pour soutenir les activités d'ABE en cours dans les organisations, en particulier les mouvements nationaux d'agriculture biologique (NOAM). Cependant, une fois le projet mis en œuvre, la nécessité d'un soutien en ressources humaines s'est fait sentir. Au cours de la phase II, le soutien en ressources humaines a été étendu à un seul membre du personnel au niveau du CLO, avec des fonds limités pour les PIP. Le manque de soutien en ressources humaines a ralenti la mise en œuvre du projet, car les OSC fonctionnent sur la base de projets financés par des donateurs qui affectent du personnel à la mise en œuvre des projets.
- ❖ En raison du manque de soutien en ressources humaines, la majorité du personnel chargé de la mise en œuvre du projet ne répond pas aux critères de qualification de base pour gérer le projet et les finances. Cela ralentit encore le rythme de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports sur l'avancement du projet en raison des connaissances et des compétences limitées sur la façon de gérer les projets.
- ❖ La faible rétention du personnel et les mauvais mécanismes de transfert au niveau des partenaires ont également affecté le projet, tant au niveau de l'agence d'exécution qu'au niveau du CLO. En raison des mauvaises politiques de transfert et de transition, la plupart des nouveaux membres du personnel sont confrontés à des problèmes de documentation et d'établissement de rapports sur les projets.

CONTRÔLE ET L'ÉVALUATION.

- ❖ Certains partenaires ont éprouvé des difficultés à entreprendre des activités efficaces de gestion des données afin de s'assurer que des données authentiques sont collectées. Nous avons fait l'expérience d'une collecte de données qui n'étaient pas propres et qui ont pris du temps à être nettoyées.
- ❖ Des ressources limitées ont également été allouées au niveau national, ce qui a limité la capacité des partenaires à collecter fréquemment des données.
- ❖ Les retards dans l'établissement des rapports ont continué à se faire sentir, en particulier de la part des partenaires dont la capacité de coordination était faible. Des retards importants dans le démarrage de l'année et dans la mise en œuvre des activités du projet ont été enregistrés au Sénégal, en Éthiopie et au Rwanda.

CAPACITÉS LIMITÉES DE CERTAINS PARTENAIRES

La capacité de certains PIP à mettre en œuvre certains domaines techniques était limitée. Voici quelques-uns des PIP dont la capacité est limitée:

- ✓ FarmKenya, l'organisation chargée du pilier 2 (information et communication). FarmKenya étant une entreprise axée sur les médias, elle n'a pas pu lancer efficacement le développement du "programme d'études ABE" au Kenya, car ce n'est pas son domaine de compétence.
- ✓ Nous avons rencontré le même problème au Rwanda, où une société chargée de la mise en œuvre du pilier 3 n'a pas réussi à former des groupes d'agriculteurs et a dû être remplacée.
- ✓ La capacité du CLO du CNCR au Sénégal continue de faire prendre du retard au projet. Les partenaires de mise en œuvre du pilier n'ont pu mettre en œuvre le projet que plus tard dans l'année en raison de retards dans le renouvellement de leurs contrats, un processus qui était censé être initié et coordonné par le CLO. Cette situation a eu un impact négatif sur la mise en œuvre du projet au Sénégal.

11. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Alors que nous entamons un nouveau programme de la DDC en 2024, nous recommandons ce qui suit:

- i. Intégrer des partenaires disposant des capacités techniques adéquates dans les domaines techniques du nouveau programme de la DDC afin d'améliorer la réalisation des objectifs fixés pour les projets. Les partenaires potentiels doivent faire l'objet d'une évaluation de diligence raisonnable.
- ii. Allouer des ressources financières suffisantes pour garantir que le projet dispose d'un personnel dédié à la gestion du programme.
- iii. Concevoir un programme qui place le suivi et l'évaluation au centre de sa mise en œuvre en termes de ressources humaines et financières, ainsi que de collecte de données et d'établissement de rapports.
- iv. Travailler avec des partenaires engagés dans l'agenda de l'ABE et de l'agro-écologie.

12. ANNEXES

- ❖ Annexe 1 : Indicateurs AEB pour les points focaux du PDDAA - 4e cycle du BR 2023 EXPERTS DU PDDAA
- ❖ Annexe 2 : Indice de performance du secteur des semences
- ❖ Annexe 3 : Pôle de développement FMSS - Version approuvée
- ❖ Annexe 4 : Kenya Seed Policy experts' draft_28th April 2023 Ex DTI 26th -28th Draft fair draft sent to SWAG 1 PLS-1
- ❖ Annexe 5 : Cadre logique de l'ABE mis à jour à la fin de 2022
- ❖ Annexe 6 : Rapport annuel de l'ABE-I du Mali financé par la DDC pour 2022.
- ❖ Annexe 7 : Bénin ABE-I Rapport annuel financé par la DDC pour 2022.
- ❖ Annexe 8 : Nigeria ABE-I Rapport annuel financé par la DDC pour 2022.
- ❖ Annexe 9 : Sénégal ABE-I Rapport annuel financé par la DDC pour 2022.
- ❖ Annexe 10 : Tanzanie ABE-I Rapport annuel financé par la DDC pour 2022.
- ❖ Annexe 11 : Ouganda ABE-I Rapport annuel financé par la DDC pour 2022.
- ❖ Annexe 12 : Ethiopie ABE-I Rapport annuel financé par la DDC pour 2022.
- ❖ Annexe 13 : Rwanda ABE-I Rapport annuel financé par la DDC pour 2022.
- ❖ Annexe 14 : Plateforme nationale ABE membres de l'ABE-I au niveau national.
- ❖ Annexe 15 : Procès-verbal du 17ème CSC
- ❖ Annexe 16 : Procès-verbal du 18ème CSC
- ❖ Annexe 17 : Procès-verbal du 14e CSR
- ❖ Annexe 18 : Procès-verbal du 15ème CSR
- ❖ Annexe 19 : Procès-verbal du 10e CSR
- ❖ Annexe 20 : Rapport sur la fréquentation de Biofach
- ❖ Annexe 21 : Rapport financier pour 2022
- ❖ Annexe 22 : Rapports audités



Growing Sustainably

RAPPORT COMPILÉ PAR : MS. VENANCIA WAMBUA,
DIRECTEUR SUPÉRIEUR,
INITIATIVE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ÉCOLOGIQUE
P.O. Box 30772-00100 Nairobi, Kenya Dudu ville kasarani opp thika road
EMAIL : Info@eoai-africa.org
TÉL. DU BUREAU : +254 20 8632000 | +254 721 766628